

RAPPORT D'ACTIVITES

2018



Billom Communauté



Gérard Guillaume
Maire de Montmorin

Président

13 Vice-présidents



Gilles Voldoire
1^{er} Vice-président
Maire de Dallet



Jacques Fournier
Billom



Nathalie Sessa
Maire de Saint-Dier
d'Auvergne



Jean-Christian
Courchinoux
Vertaizon



Maurice Deschamps
Maire de Chauriat



Nathalie Marin
Billom



Dominique Vauris
Maire de Saint-Julien-
de-Coppel



Françoise Bernard
Maire de Vassel



Jean-Pierre Buche
Maire de Pérignat-ès-Allier



Catherine Queinnec
Maire de Saint-Jean-
des-Olières



Jérôme Pireyre
Maire de Neuville



Daniel Salles
Maire d'Eglise-neuve-près-
Billom



Philippe Domas
Maire de Saint-
Bonnet-lès-Allier

Conseillers communautaires

(au 31 décembre 2018)



Alain Néri
Maire de Beauregard
l'Évêque



Patricia Bussière
Beauregard l'Évêque



Guy Borde
Beauregard l'Évêque



Jean-Michel Charlat
Maire de Billom



Pierrick Bellat
Billom



Lucile Surre Ré
Billom



Daniel Dumas
Billom



Françoise Rabillard
Billom



Patrice Royet
Billom



Hélène Simonini
Billom



Marguerite Brunel
Maire de Bongheat



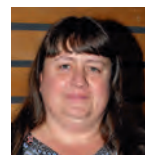
Suzanne Delarbre
Maire de Bouzel



Daniel Ravou
Bouzel



Bernadette Duthéil
Maire de Chas



Nicole Nenot
Chauriat



Guy Maillard
Chauriat



René Lermerle
Dallet



Yamina Kaddour
Dallet



José Mula
Eglise-neuve-près-
Billom



Nicole Cucuel
Maire d'Espirat



Laurence Cabaret
Maire d'Estandeuil



Jacqueline Constanty
Maire de Fayet-le-
Château



Gérard Bérard
Maire de Glaine-
Montaigut



Christine Mouillaud
Maire d'Isserteaux



Christiane Taillandier
Maire de Mauzun



François Rudel
Maire de Mezel



Claude Deletang
Mezel



Monique Poumarat
Mezel



Pascal Boitel
Mezel



Michelle Rousset
Montmorin



Fabienne Languille
Pérignat-ès-Allier



Bernard Léon
Pérignat-ès-Allier



Patrice Plichon
Maire de Reignat



Charline Monnet
Saint-Julien-de-Coppel



Jean-François Boirie
Saint-Julien-de-Coppel



Hubert Cheminat
Maire de Trézioux



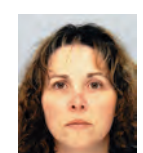
Amalia Quinton
Maire de Vertaizon



Claude Chainon
Vertaizon



Robert Barnola
Vertaizon



Sandrine Ramalha
Vertaizon



Josiane Faye
Vertaizon

Billom Communauté

26 communes

- Beauregard l'Evêque
- Billom
- Bongheat
- Bouzel
- Chas
- Chauriat
- Dallet
- Egliseneuve-près-Billom
- Espirat
- Estandeuil
- Fayet-le-Château
- Glaine-Montaigut
- Isserteaux
- Mauzun
- Mezel
- Montmorin
- Neuville
- Pérignat-ès-Allier
- Reignat
- Saint-Dier-d'Auvergne
- Saint-Jean-des-Ollières
- Saint-Julien-de-Coppel
- Saint-Bonnet-lès-Allier
- Trézioux
- Vassel
- Vertaizon

26 000 habitants

55 conseillers titulaires

15 conseillers suppléants

Communes d'implantation des services

A Billom

- Siège
- Centre aquatique
- Relais Assistantes Maternelles
- Pôle culture et patrimoine
- Ecole de musique

A Vertaizon

- Multi-accueil
- Ecole de musique (annexe)

A Saint-Dier-d'Auvergne

- Relais enfance

14 grands domaines de compétences

- Actions de développement économique
- Aménagement de l'espace
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Politique du logement et du cadre de vie
- Création, aménagement et entretien de la voirie
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Actions à caractère touristique
- Assainissement
- Entretien et restauration de berges de rivières
- Développement culturel et sportif
- Transports

Mutualisation

Un groupement de commandes pour un marché d'assistance à la définition, la passation et le suivi du marché d'exploitation d'installations techniques du territoire a été mis en place en 2018 entre 7 collectivités : Billom Communauté, Billom, Chauriat, Pérignat-ès-Allier, Saint-Julien-de-Coppel, Vertaizon et le SIMI. La CC est coordonnateur. A l'issue de la consultation, la société SF2E basée à Lyon a été retenue. Fin 2018, un autre groupement de commandes pour la vérification, l'entretien et la maintenance des équipements de sécurité incendie, était à l'étude entre Billom Communauté et 5 communes (Billom, Fayet-le-Château, Montmorin, Pérignat-ès-Allier et Saint-Julien-de-Coppel).

MSAP

Maison de services au public à St-Dier-d'Auvergne. Le conseil du mois de juin a demandé la labellisation de ce projet porté par La Poste, qui devrait voir le jour en 2019.

Signalétique

Suite à la validation d'une nouvelle charte graphique en 2017, le flocage des véhicules et les plaques d'entrée des différents bâtiments ont été réalisés par l'entreprise Matussièrre.

Conseil de développement

Le conseil communautaire a décidé de créer un conseil de développement (obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants) commun au PETR et à ses 4 EPCI.

10 réunions du conseil communautaire

70 % en moyenne des titulaires présents.

Interventions de la Régie de territoire avec Jocelyne Glace et Lise Lalanne en janvier, du bureau d'études La Pitaya en mai et en juin, de Catherine Guilbert de la SEAu en septembre pour le CRAC et enfin de Lynda Boyer, Imane El Houssini et Caroline Schmid du groupe La Poste en octobre.

11 réunions de bureau

Taux de présence de près de 86 %.

En juillet, Bureau délocalisé à Montmorin.

Vanessa Luciani, Jérôme Prouhèze du Grand Clermont, Sébastien Thomazet et Daniel Petitjean du Conseil départemental sont venus présenter le projet de voie verte lors du bureau de mars.

116 extraits de délibérations

5 vœux ou motions

Concernant le maintien de la gendarmerie de St-Dier, l'accession à la propriété pour les bénéficiaires d'allocation logement, la territorialisation de la contribution climat énergie ou encore le plan de restructuration de l'AFPA.

3 conférences des maires

En février sur les gens du voyage, en septembre sur les compétences eau et assainissement, en novembre sur le PLUH.

Responsabilités des vice-présidents

Gilles Voldoire

Communication / Relations supra-communautaires (PNR LF, PETR, Pôle métropolitain)

Jacques Fournier

Habitat, CISP

Nathalie Sessa

Ressources Humaines, Mutualisation

Jean-Christian Courchinoux

Economie (avec Gilles Voldoire pour la ZAC des

Littes et Maurice Deschamps pour le château de Mezel)

Assainissement et eau (avec Daniel Salles)

Petite enfance et enfance jeunesse (avec

Philippe Domas)

Maurice Deschamps

Finances, fiscalité

Nathalie Marin

Tourisme et patrimoine

Dominique Vauris

Culture

Françoise Bernard

Urbanisme SCoT, mobilité transition

Catherine Queinnec

énergétique

Jean-Pierre Buche

Urbanisme PLUI (avec Dominique Vauris)

Jérôme Pireyre

Environnement (avec Maurice Deschamps)

Daniel Salles

Social

Philippe Domas

Siège communautaire

Réalisation d'une opération mixte : les sièges respectifs de la Communauté de communes et du SIVOS ainsi que 12 logements seront réalisés par l'Ophis, sur la parcelle du SIVOS avenue de la gare à Billom.

Tout au long de l'année le travail de réflexion a permis de passer d'une convention de groupement de commandes à un projet de co-maîtrise d'ouvrage ; un quatrième partenaire a rejoint le projet : la mairie de Billom (pour les voiries et réseaux divers du bâtiment de logements). Pour le siège de la CC le montant estimatif des travaux s'élève à près de 700 000 € HT financé à 73 % par l'Etat (DETR et contrat de ruralité), la Région.

Organisation

Issue de la fusion des Communautés de communes de Billom St Dier Vallée du Jauron et de Mur-ès-Allier, Billom Communauté est née le 1^{er} janvier 2017.

Après une année 2017 de mise en place, la structure a pris son rythme de croisière en 2018.



Conseil communautaire du 04 juin 2018 à Vassel

Les procédures contractuelles

Contrat Ambition Région (CAR)

En janvier 2018, l'assemblée valide, à la majorité, une deuxième programmation suite au rejet de la première, la Région exigeant que des projets communaux portant sur le scolaire soient intégrés. Contrat validé en commission permanente régionale le 29 mars 2018 pour 1 233 000 €.

Contrat de ruralité

Une 2^{ème} année de financement au titre du contrat de ruralité a permis de retenir de nouveaux projets et de finir d'accompagner ceux déjà retenus en 2017. En 2018 Billom Communauté bénéficie d'une enveloppe de 269 794 € (+ 49 % / 2017) sur les projets suivants :

- Les 4 maisons d'accueil pour personnes âgées à Fayet-le-Château pour 189 406 € (Tranche 2).
- Le futur siège de la CC pour 69 721 € (Tranche 1).
- Les aménagements de bourg à Bouzel pour 10 667 € (Tranche 1).

La tranche 2 pour l'ancien collège a été reportée sur la ligne "Grande priorité".

Contrat Territorial de Développement Durable (CTDD)

La réflexion engagée en 2017 se poursuit en 2018 avec la proposition d'un premier plan d'actions. Différents allers-retours ont été faits avec les services du Département et une dernière réunion technique en novembre permet de finaliser les actions éligibles de celles qui relèvent des lignes traditionnelles, et de défendre l'inscription de certaines actions plus spécifiques (ex : l'édition d'un cahier de prescriptions paysagères et architecturales). Sont éligibles, sous réserve d'approbation définitive par l'assemblée délibérante : le PCAET (étude et actions), des outils pédagogiques pour des visites en réalité augmentée (PAH), des aménagements extérieurs aux Pitchouns, des installations d'équipements ludiques extérieurs au centre aquatique, ou encore l'acquisition d'un véhicule électrique. L'enveloppe de subvention qui est sollicitée est autour de 150 000 € (contre 498 179 € pour les deux précédents contrats cumulés des deux EPCI). Le taux de subvention est fixé à 30 % maximum auquel devrait se rajouter

un coefficient de solidarité propre à chaque EPCI.

Programmes LEADER

Billom Communauté a la spécificité de bénéficier de deux programmes LEADER pour lesquels elle a sollicité des subventions en 2018 :

- Sur le programme du PNR LF pour les 21 communes Billom St-Dier Vallée du Jauron pour :
 - L'étude diagnostic enfance-jeunesse pour un montant de 9 900,52 € (obtenue).
 - Le poste de chargée de mission pour le renouvellement et l'extension du label PAH pour 25 636,07 € (obtenue).
- Sur le Grand Clermont pour les 5 communes d'ex Mur-ès-Allier et axé sur la valorisation du Val d'Allier pour :
 - Le poste de chargée de mission pour le renouvellement et l'extension du label PAH pour 9 665,59 € (en cours).
 - L'évaluation du plan de gestion et la rédaction du second pour l'ENSIL sur les puits de Mur et de Pileyre et la réalisation du document de communication pour 10 030 € (obtenue).

Siège

7 avenue Cohalion
63160 Billom
tel: 04 73 73 43 24

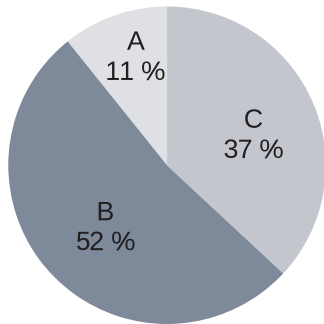
Horaires

Lundi au jeudi : 8 h - 17 h 30
Vendredi : 8 h - 16 h

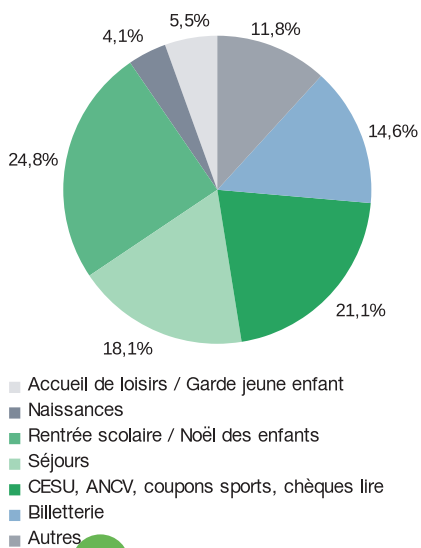
Organigramme des services

En annexe

Répartition des effectifs
par cadre d'emploi



Répartition des prestations CNAS



65 agents, représentant 48 équivalents temps plein

- 65 % sont titulaires (37,2 ETP)
- 66 % sont des femmes
- 58 % sont à temps non complet ou partiel

L'absentéisme (maladie ordinaire) en hausse

- 13,17 jours / agent en 2018
- 10,16 jours / agent en 2017

1 324 jours d'absence, dont :

- 856 jours d'arrêt de travail en "maladie ordinaire"
- 365 jours congé de longue durée
- 69 jours enfant malade

130,5 jours de formation suivis par 42 agents

6 stagiaires accueillis

4 aux Pitchouns pour un total d'environ 51 jours, 1 au RAM pour un mois et 1 au centre aquatique pour environ 50 h.

31 762 kilomètres réalisés par les agents

pour l'exercice de leurs missions dont 21 500 km avec leur véhicule personnel et 8 172 km avec les véhicules de service (hors minibus). Une baisse de 5.9 % / 2017.

Les oeuvres sociales

Rappel : les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont dans l'obligation d'offrir à leur personnel des prestations d'action sociale. La loi du 19/02/2007 complète le CGCT et insère les prestations d'action sociale dans la liste de leurs dépenses obligatoires, juste après la rémunération des agents. La CC adhère au CNAS.

En 2018, la cotisation annuelle au CNAS s'élève à 12 700 € (12 289 € en 2017).

Les agents ont bénéficié des prestations sous forme d'aides (rentrée scolaire, Noël des enfants...) et de participations (tickets CESU, coupons sport, chèques vacances...) pour un montant de 16 283 € (13 584 € en 2017).

La CC en tant qu'employeur participe :

- à la prévoyance à hauteur de 10 € par mois et par agent (proratisé au temps de travail), soit 4 211,59 € pour 2018 (40 agents concernés),
- à la santé à hauteur de 10 € par mois par agent, soit 890 € pour 2018 (9 agents).

Organisation

Ressources humaines

2018 a vu le renouvellement des instances paritaires avec des élections professionnelles en décembre.

Le comité technique du 16 octobre a examiné le bilan social 2017 de la CC.



Designed by katemangostar / Freepik

Mouvements

La carrière de chaque agent titulaire évolue différemment chaque année. C'est ainsi qu'en 2018, 22 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon à la durée unique, 3 agents d'un avancement de grade (agent de maîtrise par promo interne, adjoint technique principal 2^{ème} classe et assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe suite à la réussite à l'examen professionnel), 4 agents ont été titularisés sur les 5 stagiaires en 2017. Le 5^{ème} agent devrait être titularisé en 2019 (2 ans de stage car à temps partiel).

Un agent est parti à la retraite et un agent en CDD depuis plusieurs années a été stagiaire (adjoint technique).

Également au 31 décembre :

- 1 agent est toujours en disponibilité (une bibliothécaire pour convenances personnelles) ;
- 1 agent est à temps partiel de droit ;
- 5 agents sont à temps partiel pour convenances personnelles ;
- 1 agent est en congé de longue durée.

Remplacements

4 817 heures rémunérées pour les remplacements dont près de 50 % pour le multi-accueil. Pour cela, 33 contrats de travail ont été établis pour 13 personnes différentes.

Ne sont pas comptabilisées ici les heures de remplacement réalisées par les agents en poste.

Dans les services

A l'École de musique

Les 14 professeurs (assistants territoriaux d'enseignement artistique) représentent (hors pôle de direction) 4 équivalents temps plein. 2 vacataires ont participé aux jurys des auditions de juin.

Au Centre aquatique

Un agent est mis à disposition de la mairie de Billom en tant qu'ETAPS auprès des élèves de l'école élémentaire.

Instances paritaires

- Le Comité Technique s'est réuni les 5 juin et 16 octobre.
 - Le CHSCT les 22 mai et 16 octobre.
- De nouvelles élections ont eu lieu le 6 décembre. Taux de participation : 58,46 % (72,88% lors des élections en 2017).

RIFSEEP

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel a été mis en place au 1^{er} janvier 2018 (cependant certains agents bénéficient encore de "l'ancien système" dans l'attente de la parution des décrets), complété par l'IFSE régie en fin d'année (pour les régisseurs du Centre Aquatique, du Multi-accueil et de l'école de musique).

Centre de gestion

Une convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire a été signée. L'adhésion au Pôle Santé au travail a été renouvelée.

Les taux votés

CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) : 26,09 (2^{ème} année de lissage).

Les taux "ménage" (méthode des taux moyens pondérés des taux des EPCI fusionnés) :

- TH (Taxe d'habitation) : 9,15 % (lissage sur 4 ans). Pour mémoire, en 2017, une politique d'abattement a également été validée : 10 % pour PAC 1 et 2, 15 % pour PAC 3 et PAC 4 et +.
- TFNB (Taxe Foncier Non Bâti) : 5,71 %
- TFB (Taxe Foncier Bâti) : 0,252 % (2^{ème} année de lissage).

TEOM (Taxe sur les Ordures Ménagères) : 12,17% votée en mars, puis modifiée en juin à 11,75%.

Taxe de séjour
Un taux de 2 % a été voté pour les hébergements en cours de classement ou non classés. Pour les autres hébergements, les tarifs vont de 0,20 € à 0,85 € / personne / nuitée selon le classement.
Le produit 2018 (reçu en 2019) tient compte du reversement désormais obligatoire des plateformes numériques de réservation, et s'élève au total à 6 194 € (+10.52% / 2017).

TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales) : majorée à 1,05 pour l'ensemble du territoire (4 établissements concernés).

Exonérations de CFE

- pour les librairies ayant obtenu le label de Librairie Indépendante de Référence,
- de deux ans pour les entreprises nouvelles pour les établissements qu'elles ont créés ou repris à une entreprise en difficulté.

8 945 483 €

de dépenses de fonctionnement réalisées

9 545 277 €

de recettes de fonctionnement

214 474 €

de subventions

attribuées à différentes associations, organismes, collectivité ou particuliers du territoire (cf annexe). La Communauté de communes a reversé également 90 868 € (provenant du Conseil départemental et de l'AELB) à différents particuliers dans le cadre du programme de réhabilitation des ANC.

2 budgets annexes
(SPANC et Parc d'activités économiques de l'Angaud)

1 862 mandats de dépenses

915 titres de recettes

Compte administratif par fonction

	Dépenses Fonctionnement DF	Recettes Fonctionnement RF	« coût » du service (DF-RF)	Dépenses Investissement DI	Recettes Investissement RI
Fon. 01 Opérations non ventilables (AC, FNGIR, recettes fiscales, dotations Etat, emprunt...)	2 238 460,92	5 011 545,16		149 245,90	300 000,00
Fon. 020 Administration gen. De la collectivité	647 878,59	44 613,81	603 264,78	89 975,09	71 053,05
Fon. 021 Assemblée locale	91 409,22	0,00	91 409,22	0,00	0,00
Fon. 311 Ecole de musique	292 604,46	102 068,53	190 535,93	1 723,67	6 451,28
Fon 321 Réseau de bibliothèques	100 194,25	7 180,99	93 013,26	22 715,61	14 970,40
Fon. 33 Action culturelle	96 725,32	43 183,25	53 542,07	1 239,65	947,12
Fon. 413 Centre aquatique	819 856,89	449 560,18	370 296,71	28 345,80	22 354,49
Fon. 422 Coordination enfance jeunesse	94 486,44	31 652,68	62 833,76	4 402,94	8 122,65
Fon. 523 Insertion	20 840,00	0,00	20 840,00	0,00	10 000,00
Fon. 524 Gens du voyage	86 075,04	95 135,97	-9 060,93	5 479,46	12 513,22
Fon. 63 Relais Assistantes Maternelles	159 875,73	126 467,46	33 408,27	1 675,30	3 719,66
Fon. 64 les Multi accueil	599 812,87	318 797,72	281 015,15	12 692,62	18 454,09
Fon. 70 Habitat	60 789,55	42 114,36	18 675,19	69 160,30	0,00
Fon. 810 Transports	48 405,34	2 753,40	45 651,94	0,00	0,00
Fon. 812 Collecte et traitement des OM	3 012 696,00	3 007 366,00	5 330,00	0,00	0,00
Fonction 820 PLUI	9 828,93	0,00	9 828,93	223 325,28	102 676,93
Fon. 822 Voirie	0,00	0,00	0,00	6 624,00	1 086,60
Fon. 830 Rivières/ANC rehab./ADS	254 988,94	162 029,81	92 959,13	0,00	0,00
Fonc 833 ENS	28 420,38	4 400,96	24 019,42	8 604,55	12 176,18
Fon. 90 Interventions économiques	18 374,36	357,84	18 016,52	26 811,25	0,00
Fon. 94 locaux commerciaux	54 253,20	55 113,74	-860,54	0,00	0,00
Fon. 95 Tourisme Pays d'Art et Histoire	209 506,98	40 935,21	168 571,77	9 022,42	12 102,05

8 945 483,41 9 545 277,07

661 043,84 596 627,72

Organisation

Finances et Fiscalité

La commission finances s'est réunie à plusieurs reprises en 2018 :

- pour la préparation budgétaire en mars
- en juin pour la répartition du FPIC



Designed by jleab / Freepik

Fonds de concours

Trois fonds de concours ont été attribués :

- 30 000 € à Fayet-le-Château pour le projet d'accueil familial,
- 2 713 € à Montmorin pour l'informatisation de l'école,
- 6 002 € au SIEG pour l'éclairage du centre aquatique.

Les attributions de compensation

La CC a reversé au total 1 231 530 € aux communes en 2018. La commune d'Egliseneuve a reversé à la Communauté de communes la somme de 349 € dans le cadre d'une AC négative. La CLECT s'est réunie en fin d'année pour étudier la prise en compte dans les AC des modifications ou révisions des documents d'urbanisme et a défini un montant de transfert de charges de 25 588 €.

Un groupe de travail piloté par le premier Vice-président a fait le point sur l'historique des transferts de charges des différentes Communautés de communes,

pour étudier ensuite des pistes d'évolution des attributions de compensation. Cette réflexion est restée vaine.

Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes

Mécanisme de péréquation horizontale, le FPIC consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées. Le conseil communautaire du mois de juin s'est prononcé à l'unanimité sur une répartition libre, le choix a été fait de maintenir la part des communes et c'est la Communauté de communes qui assume la baisse de l'enveloppe dévolue au bloc local (- 2 115 € par rapport à 2017). Sur un total de 696 469 € pour l'ensemble intercommunal, la part réservée à l'EPCI est de 252 200 €.

Commission Intercommunale des Impôts Directs

Rendue obligatoire pour les groupements à FPU à partir du 1/01/12 conformément à la loi de finances rectificative de 2010. Elle se substitue aux commissions communales en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels. Elle est composée de 11 membres dont le président de la CC. Ils sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur la base d'une liste de contribuables en nombre double dressée par l'EPCI sur proposition des communes. Cette commission s'est réunie le 18 septembre pour donner son avis sur la liste des parcelles d'assise, affectées de coefficients de localisation.

Les pitchouns du Jauron

6 bis avenue Léon Blum
63910 Vertaizon
tel: 04 73 68 12 69

Le service

1 directrice
1 EJE directrice adjointe
1 infirmière
3 auxiliaires de puériculture
4 adjoints d'animation
2 adjoints techniques

Ouvert du lundi au vendredi de 7 h 30
à 18 h 00

Modalités d'attribution des places 2018

A compter du 15 octobre 2018, toutes les pré-inscriptions pour un accueil régulier et occasionnel, doivent s'effectuer auprès du guichet unique (RAM).

Comme chaque année, les places sont attribuées au plus tard début mai pour la rentrée scolaire de l'année en cours, selon les critères d'attribution délibérés au Conseil Communautaire de mars 2017. Les attributions en cours d'année s'effectuent en fonction des places disponibles et concernent principalement l'accueil occasionnel.

Fourniture des repas

Le marché (un an renouvelable 3 fois) a été attribué à la société API : 4.04 € HT/repas et 0.95 € HT/goûter.

Rapport

Un rapport détaillé du service est consultable au siège.

106 enfants accueillis

dont 53 en accueil régulier / 64 en accueil occasionnel / 5 en accueil périscolaire / 3 en accueil d'urgence
dont 32 ont de 0 à 2 ans
dont 74 ont de 2 à 4 ans

223 jours d'ouverture

39 397 heures réalisées

- 65 % des contrats sont à temps complet (5 ou 4 jours d'accueil)
- 25 % à temps partiel (de 1 à 3 jours)
- 10 % des accueils réguliers sont des contrats selon planning modulable

68 % des familles résident sur 3 communes du territoire

40 % de Vertaizon – 17 % de Beauregard – 11 % de Billom.
Au total, ce sont 15 communes de la CC qui sont concernées.
10 enfants inscrits en occasionnel résident dans 7 communes hors CC.

94 % des familles relèvent du régime général CAF

ouvrant droit à un versement PSU estimé à 137 214 €
6 % relèvent du régime agricole de la MSA.

30 % des recettes proviennent de la CAF

Les familles participent à hauteur de 16 %

Les temps forts des Pitchouns

- Éveil au conte : Partenariat avec le multi-accueil des Petits Dômes (Billom) mené en 2017 et reconduit en 2018.
3 séances programmées avec la conteuse Nicole Chiapello.
- Éveil musical : Partenariat avec le RAM - intervenant musicien Augustin Jouve
5 séances de 3 heures.
- Découverte littérature jeunesse : Partenariat avec le Réseau des Bibliothèques avec Sophie Simonini, intervenante sur Les Pitchouns.
5 séances avec des lectures pour les grands mais aussi pour les bébés ; et aussi à partir du 15 juin, un cycle de lecture et d'emprunt à la médiathèque de Mezel.
- Des sorties : De mai à octobre, ferme de Jozerand, sortie des bébés à Kizou, séances de cinéma adaptées au moins de 3 ans à Cinédôme.
- Bébé croc' en livres : Participation à la sélection de 10 albums pour ce prix lecteur spécial petite enfance qui seront présentés et soumis au vote des jeunes lecteurs et leurs familles en 2019 au sein des écoles, des bibliothèques et des accueils petite enfance du territoire.
- Des fêtes avec les familles :
Le 29 juin, la fête d'été pour les sortants qui partent à l'école et les nouveaux arrivants.
Le 6 décembre, la fête de Noël avec un spectacle "la roulotte de Charlotte" proposé à tous les enfants sur la matinée. Un buffet convivial, moment musical avec les familles à l'accueil du soir.
- Rentrée de Septembre : Pour la 2^{ème} année consécutive, nous avons proposé une réunion d'accueil et de présentation aux familles.
- Bilan du projet passerelle : 19 enfants fréquentant le multi-accueil étaient concernés par la rentrée des classes de septembre 2018. 11 d'entre eux ont pu bénéficier de ce projet avec l'école maternelle de Vertaizon.

Petite enfance

multi-accueil Les Pitchouns

Le multi-accueil intercommunal a ouvert ses portes en septembre 2005. Il est situé à Chignat, carrefour géographique sur le territoire, notamment pour les familles qui vont travailler massivement vers le nord-ouest (Clermont-Ferrand, Couron d'Auvergne). Il s'agit d'un EAJE (Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants) avec un agrément modulable de 25 à 30 places ouvert à l'ensemble des familles du territoire, mais aussi aux communes environnantes uniquement en accueil occasionnel.



Le projet éducatif et pédagogique

Le projet éducatif de la structure repose sur un accueil individualisé de l'enfant et de sa famille, garantissant une sécurité physique et affective, avec un travail particulier sur les principes Picklériens de "référence", "motricité libre" et "autonomie de l'enfant".

Poursuite de la réflexion autour de l'écriture et de la pérennisation du projet de vie de la structure sur le socle de valeurs défini en 2017 : "Grandir en toute confiance".

Accueil individualisé - Activité autonome - Bienveillance - Motricité libre, expérience, créativité, ouverture sur l'extérieur - Observation - Travail et réflexion en équipe.

La journée pédagogique sur site du 28 août "le jeu de l'enfant en EAJE", a permis de préciser l'aménagement des espaces en fonction de l'activité ludique de l'enfant.

Travail sur :

- la prise en charge des enfants par tranches d'âge
- le déroulé d'une journée sur le groupe des moyens/grands (lieu, temps, activité).

Le projet de vie pour les Bébé (baptisés les Oursons)

- Les accueils se font maintenant uniquement dans l'espace de vie des bébés avec des repères pensés pour apporter une sécurité physique et affective.
- Chaque enfant (et sa famille) se voit "attribuer" une professionnelle référente. Elle est présente dès la période d'adaptation, au quotidien dans les temps de soins "repas, change, sommeil", et c'est elle qui porte "symboliquement" l'enfant au sein du groupe tout au long de son passage au multi-accueil.
- Le principe de "motricité libre", développé par Emi Pickler, pédiatre hongroise, sera appliqué.

Le projet de vie des Moyens / Grands (les Koalas et les Pandas)

Respecter l'individuel dans le collectif :

- en favorisant au maximum la vie en petits groupes,
- en observant et en répondant au maximum aux besoins exprimés par chaque enfant,
- en laissant l'enfant faire seul dès que possible,
- en lui donnant une place (un vestiaire, un casier pour son doudou, un lit...),
- en laissant une place importante au jeu libre.

Accompagner les apprentissages

- Une professionnelle référente prend en charge les Koalas sur des temps de soin, d'accueil ou d'activité.
- Proposer des temps collectifs quotidiens, tels le rituel de la collation ou du temps des comptines du matin pour apprendre à partager, et à s'écouter.
- Proposer des temps forts, des animations ponctuelles, des découvertes, des sorties.
- Accompagner le passage à l'école avec le projet passerelle.

Relais Assistant(e)s

Maternel(le)s

3 impasse du Beffroi
(accès place de la Prévôtat)
63160 Billom
tel: 04 73 73 43 28
ram@billomcommunaute.fr

Le service

3 animatrices

Permanences téléphoniques

Lundi, mardi, vendredi de 12 h à 17 h
Mercredi de 10 h à 12 h
Jeudi de 12 h à 14 h et 16 h à 17 h

Permanences d'accueil

A Billom (sur rendez-vous)

Lundi de 14 h à 17 h

Mardi 14 h à 18 h 30

Mercredi de 10 h à 12 h

Jeudi de 16 h à 18 h 30

Vendredi de 14 h à 16 h 30

En fonction de la disponibilité des animatrices et pour s'adapter aux usagers, les rendez-vous peuvent avoir lieu à St-Dier, Vertaizon, Mezel ou Chauriat.

Guichet unique

Le RAM est désormais point d'information sur les modes d'accueil de la petite enfance. C'est la porte d'entrée sur le territoire pour les familles qui recherchent un mode d'accueil individuel (assistant(e) maternel(le), garde à domicile) ou collectif (2 structures multi-accueil sur le territoire). La pré-inscription pour ces dernières se fait auprès du guichet unique.

En 2018, le service a été contacté 302 fois par téléphone, 93 par mail et 177 fois en entretien physique pour une recherche de mode d'accueil et 279 fois par les familles pour des questions relatives aux contrats en cours.

209 assistantes maternelles agréées

775 familles avec enfant(s) -3ans

(données CAF nov 2018)

2 199 contacts

- 780 contacts familles
- 1 110 contacts assistantes maternelles et assistantes familiales
- 309 contacts partenaires

177 rendez-vous familles

dont 110 pour une demande de pré-inscription pour les multi-accueil

282 temps collectifs proposés sur
12 communes

fréquentés distinctement par :

- 95 assistantes maternelles provenant de 21 communes
- 269 enfants
- 44 parents

21 groupes de paroles et d'échanges de pratiques

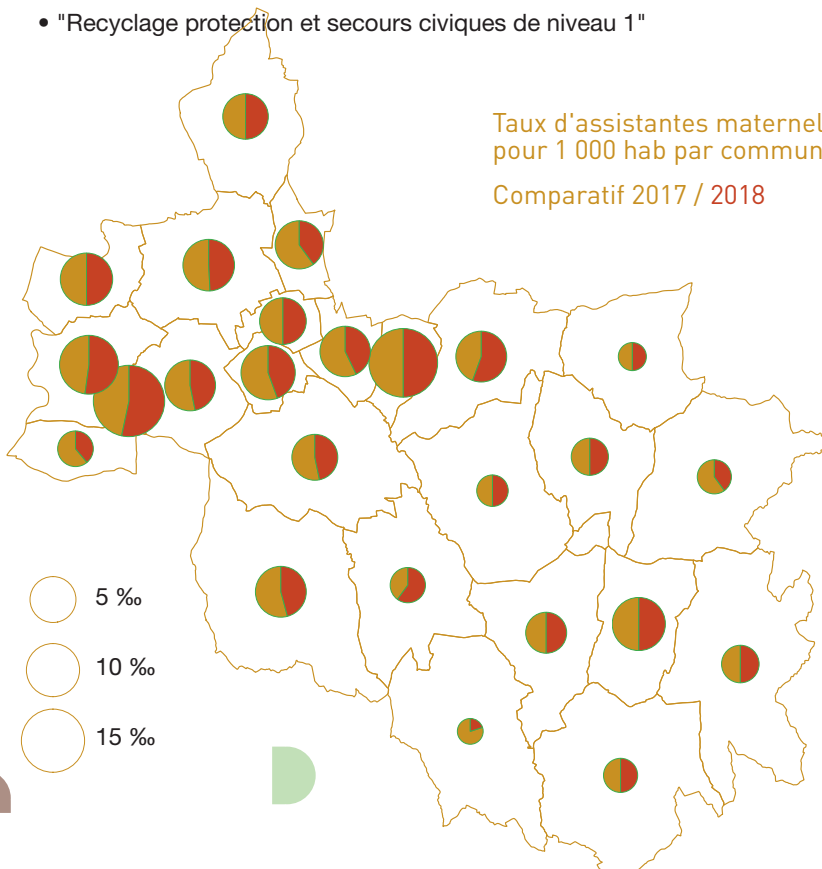
- 1 réunion de fonctionnement de service
- 1 réunion du comité de lecture
- 5 réunions pour la création d'un "tapis raconté"
- 14 réunions de préparation d'une animation autour d'albums jeunesse pour le "Miam Miam... des livres !"

3 formations, **20** AM différentes

- "Prendre soin de soi pour prendre soin des autres"
- "Sauveteur secouriste du travail"
- "Recyclage protection et secours civiques de niveau 1"

Taux d'assistantes maternelles
pour 1 000 hab par commune

Comparatif 2017 / 2018



Petite enfance

Relais Assistant(e)s Maternel(le)s

Le RAM est un service gratuit animé par trois éducatrices de jeunes enfants et ouvert à tous : parents, assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s, employé(e)s au domicile des parents, personnes souhaitant devenir assistant(e)s maternel(le)s. Agréé et financé à près de 70% par la CAF, c'est un lieu d'échanges et d'information autour de l'accueil du jeune enfant.



Atelier avec Denis du Pays d'Art et d'Histoire

"Miam Miam....Des livres !"

D'un travail en commun entre le RAM et Passeurs de mots, est né le souhait de créer une manifestation pour la promotion de la lecture et du livre auprès du très jeune public et de sensibiliser les parents et les professionnels de la petite enfance autour des ouvrages jeunesse. Le premier "Miam Miam...Des livres !" a été organisé à Egliseneuve en 2008 et a permis la rencontre entre bibliothèques, élus, professionnels de la petite enfance, familles, auteurs illustrateurs... En 2018, cette manifestation s'est déroulée les 5 et 6 octobre à Bouzel en

présence de l'auteur illustrateur Benoît Charlat, 390 visiteurs (adultes et enfants) ont participé à cette 11^{ème} édition.

3 conférences thématiques

- "*Poser des limites aux enfants. Equilibre entre fermeté et bienveillance*" par Delphine Bardon, formatrice en communication.
- "*Le développement moteur de la naissance à la marche*" par Fanny Juilhard et Julie Macheboeuf, masseurs-kinésithérapeutes.
- "*Cosmétiques et Bébés*" par Catherine Motte, infirmière puéricultrice.

Les missions fixées par la CAF

Mission d'information en direction :

- des familles sur les différents modes d'accueil et mise en relation de l'offre et la demande
- des parents et des professionnels de l'accueil individuel en matière de droit du travail
- des professionnels de la petite enfance sur les conditions d'accès et d'exercice de ces métiers
- de la promotion de l'activité des assistants maternels

Le RAM comme cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles

- contribue à la professionnalisation des assistants maternels et gardes d'enfants à domicile
- comme lieu d'animation en direction des professionnels de l'accueil individuel (temps collectifs, ateliers d'éveil) des enfants et des parents



Relais Enfance

rue des jardins
63520 Saint-Dier d'Auvergne
tel: 04 73 70 73 23
jeunesse@billomcommunaute.fr

Le service

1 coordinatrice

Actions pour les jeunes

Bourse coup de pouce

14 demandes (10 de plus qu'en 2017).
1 850 € versés aux jeunes.

Les actions citoyennes ont été effectuées le plus souvent dans les accueils de loisirs, médiathèques ou mairies.

Soirée jeunes à la piscine

Cinq soirées organisées pour une fréquentation moyenne de 33 jeunes par séance.

1 seul contrat (2018-21) avec la CAF (CEJ)

12 signataires. Action pilotée par Billom Communauté.

Ne sont plus financées : l'ingénierie et l'aide des communes à certaines associations.

432 326 € de prestations CAF

(PSEJ prévisionnelle) versées aux signataires du CEJ

Prêt de 3 minibus pour les activités "jeunes"

- 14 utilisateurs différents (15 en 2017)
- 8 800 km parcourus (-50% / 2017)

CISPD

Le comité restreint du CISPD s'est réuni une fois en juin en présence de M. Dufaud, Directeur de cabinet du Préfet, M. Alexandre Pourchon et M. Maspimby, Directeur pôle sécurité de la préfecture (21 membres présents). Lors de ce comité, les élus ont fait part de leur mécontentement relatif au projet de fermeture de la gendarmerie de Saint-Dier. Un état de la délinquance sur Billom Communauté a été présenté.

Le Conseil départemental, ainsi que l'ADSEA, ont été sollicités pour une intervention sur notre territoire dans le cadre de la compétence "prévention spécialisée" du Conseil départemental.

La rencontre du 14 décembre au Conseil départemental avec Monsieur Alexandre Pourchon, a permis de voir sous quelles formes l'ADSEA pourrait intervenir.

Le CD63 va missionner l'ADSEA pour effectuer une mission d'expertise-diagnostic-conseils sur une période de un an à partir de janvier 2019. Celle-ci devrait permettre un état des lieux, des préconisations et l'expérimentation d'actions avec, et pour les jeunes. La porte d'entrée sera la protection de l'enfance. Un comité de suivi a été mis en place. Les frais de mission sont pris en charge par le CD.

2 éducatrices de l'ADSEA seront détachées sur cette mission. Les communes prioritaires seront Saint-Dier, Billom, Vertaizon, Mur-sur-Allier.



Coordination Enfance-Jeunesse

La coordination, c'est :

- Assurer l'organisation et le fonctionnement de la politique enfance jeunesse
- Assurer le lien entre l'instance politique, la commission enfance jeunesse, les institutions et les acteurs du territoire.
- Aider à l'émergence d'actions complémentaires et à l'élaboration de projets en direction des enfants, des jeunes et de leurs familles.
- Créer du lien social sur le territoire.



Sortie ski à Superbesse - ALSH de Vertaizon

Etude diagnostic sur les ALSH

Cette étude a été conduite par le cabinet LA PITAYA de janvier à juin 2018 et a donné lieu à 2 restitutions : pour le diagnostic en phase 1, au cours du conseil communautaire du 14 mai 2018, et pour les préconisations / plan d'actions de la phase 2, pendant le conseil communautaire du 25 juin 2018. Un rapport complet de l'étude a été produit en fin de mission.

Cette étude diagnostic (24 600 € HT) a été financée en partie par la CAF dans le cadre du renouvellement du Contrat enfance jeunesse à hauteur de 7 295 €, et par le LEADER (80 % du coût proratisé sur 21 communes moins l'aide de la CAF).

Trois scénarii ont été préconisés

Scénario 1 : Maintien & optimisation du fonctionnement actuel (hors intercommunalité)

Scénario 2 : Optimisation du fonctionnement dans sa configuration actuelle, mais à l'échelle intercommunale

(sur un plan qualitatif, en termes d'amélioration du maillage...)

Scénario 3 : Extension des services et activités existantes (localisation, diversité de l'offre, nouveaux équipements structurants, innovants...) à l'échelle intercommunale.

Le scénario 2 a été retenu par les élus. A ce stade, il est précisé que le transfert de compétence n'est pas d'actualité et que chaque organisateur communal conserve ses prérogatives.

Les préconisations

Les préconisations et le plan d'actions ont donc été établis autour des 8 points suivants :

- Conservation de la configuration actuelle
- Pas de transfert de compétence
- Optimisation du fonctionnement actuel / Maintien des modes de gestion existants
- Harmonisation des règles et du cadre de fonctionnement des ALSH
- Mutualisation des moyens humains et matériels
- Mise en place d'une coordination

renforcée inter ALSH

- Amélioration du maillage territorial des ALSH
- Poursuite et élargissement de la réflexion intercommunale.

Suites données

Mise en place de rencontres régulières avec les directeurs des ALSH, travail sur un bulletin d'information « Quoi de neuf dans les ALSH », une plaquette sur les ALSH extrascolaires, réflexion sur la mutualisation d'activités, de transports...

- Réunion du COPIL de l'étude : 01 oct 2018
- Réunion des directeurs ALSH : 19 oct (8 personnes - 6 ALSH) à Chauriat

Le SPANC

7 avenue Cohalion
63160 Billom
tel: 04 73 73 43 24
celine.ollier@billomcommunaute.fr

Le service

1 technicienne
Du lundi au jeudi

Règlement du service

Ce document fixe les droits et les obligations du SPANC et des usagers. Il n'a pas été modifié en 2018. Il est disponible sur demande et en téléchargement sur le site de la CC.

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

Conformément à l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales, un bilan annuel est rédigé, présentant en détail l'activité du service. Il est disponible sur demande et en téléchargement sur le site de la CC.



2 600

installations d'ANC sur le territoire de Billom Communauté

142

contrôles réalisés en 2018

14

installations réhabilitées

dans le cadre des programmes mis en place et animés par Billom Communauté et cofinancés par l'Agence de l'eau et le Conseil départemental.

Tarifs du SPANC

Les tarifs applicables au 01/01/2018 sont les suivants :

- contrôle de conception et d'implantation : 92 €
- contrôle de bonne exécution : 92 €
- 2^{ème} visite de contrôle de bonne exécution : 30 €
- contrôle diagnostic d'une installation existante : 62 €
- contrôle de bon fonctionnement et d'entretien d'une installation existante : 62 €
- contrôle diagnostic d'une installation existante en cas de vente : 68 €

Coordination de l'entretien

Depuis 2005, la CC coordonne l'entretien des installations d'ANC (vidange des bacs dégraisseurs et des fosses septiques ou toutes eaux). Cette prestation est réalisée par la société SARP.

En 2018, 62 vidanges ont été réalisées sur 14 communes.

Le coût d'une prestation de base s'élève à 201,16 €.

Gestion de l'ANC sur Billom Communauté

Le SPANC s'exerce sur la totalité du territoire intercommunal :

- en régie directe sur 17 communes
- par représentation-substitution sur les 9 autres communes : auprès du SIAREC (6 communes) et du SIAEP Basse Limagne (3 communes).



Environnement

SPANC

Le SPANC est un service public de contrôle de l'assainissement non collectif (installations neuves et existantes) mis en place par la CC depuis le 1^{er} janvier 2003 conformément aux exigences de la loi sur l'eau de 1992 et la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de 2006.



Travaux de réalisation d'un ANC

Contrôle des installations neuves

En 2018, le SPANC a réalisé 85 contrôles :

- 41 pour des installations neuves
- 44 pour des installations réhabilitées.



Contrôle des installations existantes

En 2010, la Communauté de communes a choisi de confier le contrôle diagnostic des installations existantes à un prestataire, la Lyonnaise des Eaux. Ces contrôles se sont déroulés entre août 2011 et août 2013. Ils comprenaient d'une part les contrôles lors de la vente d'une habitation (obligatoires depuis le 1^{er} janvier 2011) et d'autre part les contrôles diagnostics réalisés commune par commune. Depuis septembre 2013, la CC assure elle-même les contrôles. En 2018, 57 installations existantes ont été contrôlées.

Réhabilitations des installations points noirs

Pour établir la programmation annuelle, une réunion est organisée par le SPANC avec les maires des communes concernées par des installations causant des nuisances avec une obligation de travaux dans les quatre ans. Suite à cette réunion, les personnes identifiées sont contactées par le maire de la commune dans un premier temps puis par le SPANC.

Ces programmes permettent de mobiliser des financements de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et du Conseil départemental du Puy-de-Dôme. La CC apporte une aide financière (sous condition de revenus) pour financer les études et fait l'avance des subventions.

Siège

7 avenue Cohalion
63160 Billom
tel: 04 73 73 43 24

Boisements gênants

Depuis 2005, la CC et le Conseil départemental ont signé une convention de partenariat pour la reconquête paysagère et / ou agricole de boisements dits gênants. Un dossier a été déposé en 2018 sur la commune de Saint-Jean-des-Ollières.

Montant total subventions accordées par le CD :

- coupe : 0 €
- dessouchage : 678 €

GEMAPI - Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations

La Dore

La CC a procédé à une modification de l'intérêt communautaire pour déléguer la compétence sur ce bassin versant au PNR LF et adhérer aux missions hors GEMAPI dont l'animation du contrat territorial.

Les Assats

Rencontre avec le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon afin de finaliser les modalités financières liées à la participation de Billom Communauté au contrat territorial unique portant également sur 5 autres bassins versants

Le Litroux et le Jauron

Une rencontre a eu lieu en mars avec le sous-préfet de Thiers (et à sa demande), en présence également de la CC Entre Dore et Allier, la DDT et l'Agence de l'eau. L'État insiste sur le fait que la qualité des eaux sur ces deux cours et leur bassin versant n'est pas satisfaisante et que les deux EPCI devraient élaborer un contrat territorial. La réflexion est lancée avec l'idée de recruter un stagiaire sur 6 mois pour rédiger le contrat de pré-sélection.

Plan Climat

Prescrit en novembre 2017, le Plan Climat-Air-Energie Territorial a été engagé à partir de septembre 2018, après le choix d'un bureau d'études (B&L Evolution) et la signature d'une convention avec le CEREMA¹ (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement). Budget de 41 125 €.

Une première étape, sous la forme d'un forum (débat/exposition) de lancement organisé le 10 octobre.

Sur le dernier trimestre, plusieurs temps ont permis de réaliser le diagnostic Climat-Air-Energie et d'identifier les grands enjeux du territoire en matière de transition énergétique et environnementale.

- Comité de pilotage les 29/10 et 08/11
- Comité de suivi le 10/12

¹ le CEREMA est un établissement public tourné vers l'appui aux politiques publiques, placé sous la double tutelle du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

ECOPOLE

Le Syndicat d'Etudes et d'Aménagement Touristique porté par Billom Communauté et Mond'Arverne Communauté devient le SEAT de l'Ecopôle du val d'Allier. En 2018, le nombre de ses délégués passe de 4 titulaires et 4 suppléants à 5 et 5 afin d'intégrer les Vice-Présidents tourisme et environnement des deux EPCI.

Les projets se mettent en œuvre et des décisions se prennent concernant :

- la création d'un espace test agricole et d'une zone de pêche (avec une association et la désignation de gardes-pêche),
- la création d'un site internet, d'un nouveau logo, d'une charte graphique et d'un film promotionnel et de présentation,
- une participation, aux côtés du PAH aux JPP en juin,
- l'organisation de la 1^{ère} journée "Ecopolys" à destination des familles avec ateliers, visites...
- la Régie de territoire retenue pour l'entretien et la restauration du site,
- le transfert de l'ENS des pacages du Département au SEAT dès 2019.

Environnement

ENS puys de Mur et de Pileyre

Les puys de Mur et de Pileyre (situés sur les communes de Chauriat, Dallet, Mezel et Vertaizon) sont labellisés depuis 2007 Espace Naturel Sensible d'Initiative Locale par le Conseil départemental. Depuis 2013, la CC, sur ces 367 ha, mène des actions de mise en valeur, de préservation et de protection du site.



Le puy de Mur

Une évaluation du premier plan de gestion et un important travail sur la rédaction du second plan qui s'étendra de 2019 à 2028 ont marqué l'année 2018 ponctuée par la réalisation de quelques actions.

Plans de gestion

Une première réunion de lancement de la démarche a eu lieu le 16 janvier. Le bureau d'études Latitude a ensuite réalisé de nombreux entretiens auprès des communes et des acteurs (ex : carrière) et a pu présenter, aux côtés des élus, le bilan 2012 / 2017 au Conseil départemental le 22 mai.

Le nouveau plan de gestion a été soumis en commission environnement le 18 décembre pour approbation avant validation définitive en Conseil communautaire et au Cd 63 en 2019. L'étude, d'un coût total de 24 950 € HT (soit 29 940 € TTC) est subventionnée à 40 % par le Département et à 36,7 % par le Leader.

Actions 2018

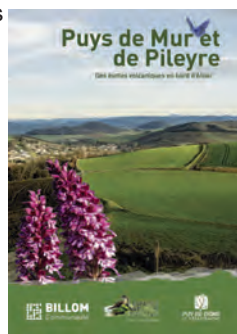
• Rétrocession de parcelles

Modification de la décision prise en 2017 en raison de graves erreurs commises par le notaire. Une nouvelle délibération a dû être prise en urgence mi 2018.

• Création d'un outil de communication

Edition d'un document de 8 pages à destination du grand public qui s'inscrit graphiquement dans les publications des autres ENS. Il est le résultat d'un travail concerté des élus et des techniciens avec textes rédigés en interne et une aide précieuse des services environnement et communication du Cd 63. Il comprend une carte de la randonnée "Autour du puy de Mur", une partie historique, la faune et la flore.

La dépense totale de 2 550 € est financée à 80 % (Cd 63 et Leader). Le document est disponible à Chauriat, Dallet, Mezel, Vertaizon ainsi qu'au BIT de la Maison du



Tourisme à Billom.

• Les ruches

Entretien par Bernard Giraud, apiculteur amateur à Mezel (avec qui une convention a été signée) qui a effectué une dizaine de visites sur site et deux interventions plus complètes à l'automne et au printemps pour les nourrir. Sur les trois essaims d'origine, deux n'ont pas survécu. Malgré cela, 10 kg de miel ont pu être récoltés en juillet.

• Sentier de randonnée

Pose des panneaux directionnels afin de flécher le "circuit court" qui offre la possibilité de faire une randonnée du puy de Mur moins longue que celle inscrite au PDIPR.

• Arboretum

Fin août, D. Salles et S. Vergniaud ont remplacé les câbles porteurs des étiquettes devenus trop petits. Ils blessaient les troncs.

• **Trois animations** (les 3 juin - 1^{er} juillet et 7 octobre) ont été organisées dans le cadre de la programmation annuelle du PAH en partenariat avec Vincent Amaridon. Des animations ont lieu également avec des privés.

Réseau de lecture publique

rue des Boucheries
63160 Billom
tel: 04 73 79 00 45

Le service

2 coordinatrices

Le réseau

7 médiathèques
13 bibliothèques
7 salariés
129 bénévoles

Médiathèque numérique

La médiathèque départementale propose gratuitement l'accès à des ressources numériques : auto formation, films, musique, ebooks.

Logiciel

Le réseau des bibliothèques fonctionne toujours avec deux logiciels : Orphée et PMB.

Le Cd 63 a choisi le logiciel Syrtis développé par Progilone et sera peut-être opérationnel en avril 2019.

PMB et Orphée ont présenté leur nouvelle version en mai. Ces versions test sont à la disposition des bibliothèques afin qu'elles puissent comparer les deux.

Acquisitions

16 bibliothèques bénéficient du fonds intercommunal : romans, romans jeunesse, BD jeunesse et albums jeunesse.

En 2018, 1 286 livres et 354 jeux ont été acquis par le réseau et distribués sur le territoire.

Sur les 20 bibliothèques, 13 proposent des jeux au prêt. En 2018, il y en a eu 1 269.

2 289 lecteurs 49 621 prêts

67 934 documents 937 jeux

9 046 heures de bénévolat

67 934 documents MD

3 formations organisées ou accueillies

- Formation jeux
- Café lecture
- Cas pratique : désherbage (fait de retirer des documents des rayonnages ou bacs qui ne peuvent plus être proposés au public)

Les animations autour du jeu

Le réseau des bibliothèques met à disposition des lecteurs un fonds de jeux de société de plus en plus conséquent. En effet, ce support culturel très riche permet de s'immerger dans des univers très variés et de se confronter à des mécanismes souvent complexes. Ainsi, le réseau développe ce fonds spécifique afin de pérenniser des animations en maison de retraite et en bibliothèque lors de soirées jeux. Les lecteurs peuvent ainsi emprunter des jeux et participer à la fête du jeu annuelle qui a lieu en octobre.

Pour les collectivités ou les associations, le réseau des bibliothèques conçoit et prête gratuitement des malles de jeux en fonction des projets. Cette année, 5 structures en ont profité (le service enfance jeunesse de Pérignat, l'amicale laïque de Glaine-Montaigut, l'association "Les pas vers le rêve de Lucie", la mairie de St Dier, l'ALSH de Vertaizon).

Personnes âgées

Depuis quelques années, le réseau propose ses animations en direction des personnes âgées. Elles sont assurées par les coordonnatrices du réseau et deux bénévoles. Un dispositif spécifique a été voté le 26 mars : 3 séances gratuites et les suivantes sont facturées 30.00 €.

4 séances ont eu lieu à la MARPA de Pérignat. Ces actions permettent aux personnes âgées de participer à des activités librement choisies, non infantilisantes et ludiques. En effet, les jeux choisis sont peu connus du grand public, ils sont souvent coopératifs et permettent de se divertir en toute autonomie. Ils développent également la motricité fine, la mémoire et permettent de maintenir des liens sociaux forts.

Fête du jeu

La 5^{ème} édition a réuni plus de 400 personnes venues de tout le territoire mais également des territoires voisins. Cette année encore un partenariat très fort avec la MARPA venue animer ses jeux d'extérieur. Les espaces Kapla et Playmobil n'ont pas désempli et l'espace Petite enfance animé par le RAM a fait le bonheur des tout-petits. Le Pays d'Art et d'Histoire était également présent et animait des jeux anciens. Enfin, les jeux de société animés par les bibliothèques ont accueilli un large public.



Culture

Réseau de lecture publique

Le réseau de bibliothèques est un service public qui a pour missions :

- d'informatiser les bibliothèques en proposant un catalogue commun,
- de mettre en place des politiques documentaires et des animations concertées,
- de former les bénévoles et les salariés du réseau,
- d'encourager la coopération entre les bibliothèques pour renforcer le développement de la lecture publique.



Animation jeux à la MARPA

Les animations autour du livre

Tout-petits

Le réseau reste un partenaire privilégié des services petite enfance dans le cadre de la lecture aux 0-3 ans puisque des lectures sont proposées aux enfants du multi accueil Les Pitchouns ainsi qu'en bibliothèque où est régulièrement accueilli le RAM. Il participe également au dispositif « Ouvrez ouvrez les livres aux bébés » proposé par le CD. Cette année, le gagnant du concours Mickaël Crosa, auteur de Petit Volcan, est venu à la rencontre de ses petits lecteurs. Enfin, le réseau est membre du collectif Miam miam... des livres ! et a animé cette année à Bouzel un espace « Lire et jouer au jardin ».

Prix des lecteurs Croc'en livres 2017 - 2018

Deux prix des lecteurs ont été proposés : un pour les adultes et un pour les jeunes. 13 bibliothèques du territoire ont participé avec au total 81 adultes et 25 jeunes lecteurs. Pour chaque prix, une animation a été mise en place pour le valoriser : les jeunes ont été invités à Mezel pour un atelier de dessin de bande dessinée animé par Rémy Saladin. Ils ont pu dessiner leur héros ou héroïne préféré de la sélection. Les adultes ont pu écouter des extraits de la sélection lus par Sophia Shaikh à la bibliothèque de Billom. Lors de ce rendez-vous, Philippe Skaljac, artiste en résidence, a récolté auprès des participants leurs habitudes de lecture. Il en a fait un documentaire sonore restitué lors de la soirée finale Croc'en livres en juin.

Les gagnants de ce prix

Adulte :

- Les Deux vies de Baudouin / Toulmé (BD)
- Marx et la poupée / Maryam Madjidi

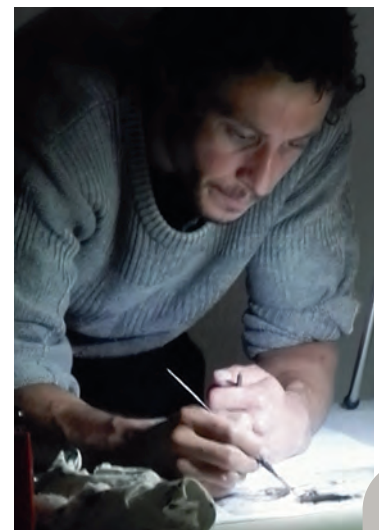
(Roman)

Enfant :

- Dans la forêt sombre et mystérieuse / Winchluss (BD)

Résidence de Jules Stromboni

Organisée sur 4 territoires du Livradois-Forez par Passeurs de mots. L'auteur de BD est venu sur notre territoire rencontrer les collégiens de St-Dier pour un atelier de pointe sèche et à la bibliothèque de St-Dier pour un atelier autour de la fabrication d'un fanzine. Il a animé une conférence dessinée à la médiathèque de Vertaizon précédée du vernissage de son exposition autour de l'album Mazzeru. Enfin, La chose typo l'a accueilli pour un atelier linogravure.



Ecole de Musique

Le service

1 directeur
19 enseignants

4 lieux d'enseignements

Billom
Vertaizon
Chignat
Saint-Dier-d'Auvergne

Enseignements individuels

Flûte traversière
Clarinette
Saxophone
Trompette
Trombone
Tuba
Percussions
Guitare
Guitare basse
Piano
Accordéon
Violon

"Fusion" avec l'école Bruit'sonnière

La CC soutient cette école associative (sur les 4 communes d'ex Mur-ès-Allier) dans le cadre d'une convention. Une aide de 23 647 € lui a été apportée. Elle regroupe 68 élèves. Une démarche commune pour aller vers une seule école communautaire à l'échéance de septembre 2019 a été lancée (harmonisation des tarifs, projet pédagogique, étude des lieux d'enseignement...).

243 élèves (240 en 2016/2017)

- 204 enfants
- 39 adultes

12 instruments enseignés

6 ensembles musicaux

Chorale enfant, Orchestre Junior, Le Brass, Atelier Jazz, Ateliers Musiques actuelles, Ateliers percussions

20 concerts / 2 900 spectateurs

2 harmonies partenaires

- le Cercle musical de Saint-Dier
- l'OHEV (Orchestre d'Harmonie Enfants de Vertaizon)

5^{ème} édition du stage d'orchestre

(du 09 au 11 avril à Glaine-Montaigut).
Thématique "La liberté"
Encadrement : Marion Barbier (professeur de flûte traversière) et Philippe Skaljac (preneur de son, documentariste en résidence sur la CC).
Travail de 17 jeunes instrumentistes de 1^{er} cycle à la construction d'un documentaire sonore mêlant sources historiques et actuelles avec des séquences musicales travaillées en orchestre.

Restitutions :

- A Saint-Dier-d'Auvergne lors du ciné-goûter du 12 avril
- A Glaine-Montaigut et Billom devant 120 enfants des groupes scolaires le 25 juin.



Le projet Ciné-Concert

Travail d'écriture et de création de 4 bandes-son originales de courts-métrages. Diffusion le 16 mars à St-Jean-des-Ollières et le 31 mars à Billom dans le cadre des soirées "coup de cœur du court-métrage".
Enseignant en charge du projet : Pierre Guicquero ; Réalisation assurée par Le Brass (12 musiciens adultes).

Rencontres départementales des Musiques Actuelles

Le 26 mai sur la scène du Tremplin à Beaumont.
Avec les Conservatoires de Cournon, Thiers et les écoles de musique d'Issoire et de la Vallée du Bédet.
Concert des 3 ateliers (24 élèves) de l'école de musique de la CC avec la participation des enseignants : Philippe Brun et Pierre Grandmaison.

Culture

Ecole de musique

Ses actions culturelles, pédagogiques et sociales participent au "mieux vivre" des habitants du territoire de Billom Communauté. Des projets artistiques faits par les habitants et pour les habitants du territoire.



Soirée "coup de coeur du court-métrage" - St Jean-des-Ollières - mars

Actions en collaboration avec

... les scolaires

Spectacle « Les Sixties »

Participation de 5 classes de cycle III (120 enfants) des écoles de Bongheat, Neuville, St-Julien-de-Coppel et de la Chorale Enfants de l'école de musique.

Travail sur l'année avec Jean-François De Groote, intervenant en milieu scolaire.

Implication d'enseignants de l'école de musique pour l'accompagnement instrumental.

Date de représentation : le 03 mai à la salle du Moulin de l'Étang.

... avec les hôpitaux / EHPAD

Au centre hospitalier de Billom et à l'EHPAD de St-Jean-des-Ollières.

- un concert d'élèves le 20 décembre à Billom
- 60 séances d'atelier "Musique et Motricité" pour environ 40 participants encadrés par Claudine Genestoux, enseignante spécialisée de l'école de musique.

... avec l'OHEV

Concert commun avec les 3 ateliers de Musiques Actuelles le 20 janvier à Vertaizon.

... avec les différents services communautaires

- le RAM et le réseau des bibliothèques - Vernissage du Miam-miam des livres le 06 octobre à Egliseneuve.
- Création d'intermèdes musicaux sur un documentaire de Philippe Skaljac diffusé à la soirée Croc'en livre le 28 mai à Vertaizon.

- le service Culture et Ciné-parc - Cinés-concert le 16 mars à Saint-Jean-des-Ollières et le 31 mars pour la "soirée coup de coeur" du court-métrage à Billom.
- Ciné-goûter le 12 avril à St-Dier d'Auvergne.

... avec les différentes écoles de musique du département

Les "Rencontres inter-classes de clarinette" les 07 et 08 avril à Aubière. Rassemblement de 40 élèves des écoles de Chamalières, Aubière, Lezoux, Le Cendre et Billom Communauté pour un stage associant musique et théâtre.



Service culture

rue des boucheries
63160 Billom
tél : 04 73 79 00 45

Le service

1 animatrice

Communication

Le service culture (PAH, action culturelle et réseau des bibliothèques) c'est aussi environ 130 articles de presse par an (quotidien « La Montagne » mais aussi « Zap », « Info magazine », « Semeur hebdo », « La gazette », journaux communaux...) sans compter de nombreuses émissions de radio sur Radio France Bleu Pays d'Auvergne, le nombre de visiteurs sur la page facebook actualisée plusieurs fois par semaine, les visiteurs du site de la CC, les autres sites internet qui parlent régulièrement de nous, la communication Ciné-Parc, la communication de nos partenaires : écoles, collèges, Conseil départemental, DRAC, Région, Inspection académique, etc. Un nouveau site internet spécial Jardin est en cours, il a été conçu par les Enseignants Responsables du Numérique.

13 projections cinématographiques

9 résidences d'artistes

Un grand nombre d'heures de médiation artistique

2 spectacles programmés

Fréquentation : 5 279 personnes

- 1 365 spectateurs cinématographiques
- 3 359 personnes touchées dans le cadre des résidences
- 555 spectateurs pour les concerts et spectacles

7 manifestations culturelles soutenues pour un montant de **7 700 €**

Cinéma

Toujours une belle fréquentation pour le 7^{ème} art qui a trouvé son public.

- Des cartes blanches avec Philippe Skaljac qui a choisi de présenter des films (à Dallet et à Mezel) pour débattre autour de thèmes chers à l'artiste. Ces temps "tout public" ont été largement appréciés.
- Les ciné goûters ont aussi eu une belle fréquentation (la meilleure de toutes les communes qui accueillent Ciné parc !) avec une très belle programmation.
- Le dispositif "L'école va au cinéma" a également séduit les enseignants : toujours 5 séances de programmées pour les enfants (maternelles et élémentaires) à Billom, Saint-Dier, Mezel et Vertaizon.
- Des soirées courts-métrages très réussies grâce au lien très étroit tissé avec l'école intercommunale de musique et plus particulièrement le Brass Band de Billom qui avait proposé un ciné concert (donné lors de la soirée coups de coeur à Billom et la soirée court-métrage à Saint-Jean-des-Ollières) de très grande qualité.

Ces projections sont le fruit d'un travail exceptionnel des agents de Ciné-Parc.

Temps forts ponctuels

Tout au long de l'année, Billom Communauté organise des temps forts, notamment en participant aux différents dispositifs du Conseil départemental. Dans le cadre des festivals, nous avons reçu le spectacle de danse hip hop "La géographie du danger" par la Cie "Hors série" en partenariat avec la ville de Billom et l'association "Danse en chantier".

Nous avons également programmé un concert de l'ensemble Canticum Novum à Fayet-le-Château dans le cadre du festival "Les Automnales" ou encore le spectacle "Hayim Toledo" pour les écoles à Egliseneuve près-Billom.

Culture

Saison culturelle

L'action culturelle de la CC s'organise dorénavant (depuis septembre) dans le cadre d'un ambitieux Programme d'Education Artistique et Culturel (budget de 64 000 € pour la première année) signé pour 4 ans avec l'Etat (Ministère de la culture, l'Education nationale), la DRAC, la Région et le Conseil départemental.



Résidences

De janvier à décembre 2018 se sont succédées plusieurs résidences. Ce fut la suite et la fin de celle du documentariste sonore Philippe Skaljac avec son projet "Tendez l'oreille" (co financée par la Région - dispositif FIACRE -, le Conseil départemental - DALD - et la DRAC) et le commencement de nombreuses autres résidences (arts plastiques, arts visuels et musique) dans le cadre du nouveau Projet d'Education Artistique et Culturel "Si t'es jardin" (PEAC).

De janvier à juin 2018 : Philippe Skaljac poursuit sa résidence

Les actions de médiation avec le documentariste sonore Philippe Skaljac ont été denses et nombreuses. L'artiste s'est régulièrement rendu dans les différents centres spécialisés : la "Maison d'enfants la Peyrouse" et "l'ESAT" à Egliseneuve-près-Billom, le Foyer Occupationnel "La Croix marine" à Pérignat, la Maison de retraite "La miséricorde" à Billom ainsi qu'à l'école de Dallet. Ces temps d'échanges et de rencontres ont donné lieu à la création de

documentaires sonores conçus par l'artiste ainsi que de documentaires ou fictions radiophoniques créés par les résidents / enfants (à l'ESAT, la Peyrouse et l'école de Dallet).

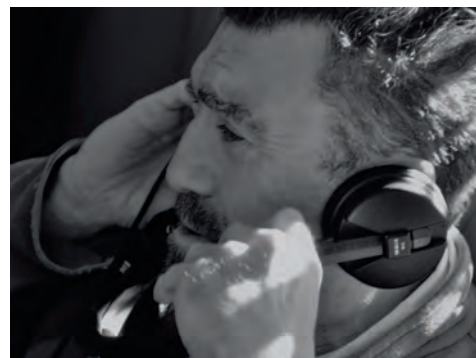
Philippe Skaljac a également proposé des rendez-vous tout public pour réunir les habitants autour de reportages sonores :

- les veillées sonores qui donnaient à entendre des personnes du territoire et permettaient d'échanger autour des reportages de façon conviviale (Fayet-le-Château, Dallet, Egliseneuve et Saint-Dier d'Auvergne avec la bibliothèque).
- les visites sonores (en lien avec le PAH). Ces visites atypiques ont eu lieu à Fayet-le-Château, Beauregard-l'Évêque et Egliseneuve-près-Billom. L'objectif était de faire découvrir un paysage et un bourg de façon insolite, grâce à l'écoute d'anecdotes et de témoignages de personnes locales qui apportaient un éclairage sur l'histoire de ces lieux...

De septembre à décembre 2018, le projet « Si t'es jardin » a commencé

Ce projet d'éducation artistique et culturelle a démarré en septembre 2018. Pour le mettre en action, Billom Communauté a

invité de nombreux artistes : Marjolaine Werckmann, Hélène Hibou et Elza Lacotte (arts plastiques), Nelly Girardeau (vidéaste), Claudia Urrutia (artiste pluridisciplinaire), l'ensemble Canticum Novum, Isabelle Aboulker et Jean-François De Groote (chant et musique). Ces artistes ont commencé leurs interventions (sur la thématique des jardins) auprès d'une dizaine d'écoles et collèges du territoire.



Ce projet peut se réaliser grâce au travail en synergie avec les autres services de Billom Co tels que le Service jeunesse, le Pays d'Art et d'Histoire (ateliers et visites aux jardins de la Croze) et le Réseau des bibliothèques (mise en place de malles spéciales jardin qui ont commencé à être diffusées en décembre).

Service Pays d'Art et d'Histoire

rue des boucheries
63160 Billom
tél : 04 73 79 00 45

Le service

1 animatrice de l'architecture et du patrimoine
1 médiateur du patrimoine (50 %)

Commission de coordination

Cette instance chargée de suivre le label s'est réunie pour la première fois le 06 novembre. Elle réunit (sur proposition du bureau du 09 juillet) les élus de la commission tourisme et patrimoine et des partenaires comme la DRAC, MDT, SDAP, CAUE, PNRLF mais aussi des associations locales comme la Vallée du Madet ou Les champs d'ail de Billom.

Renouvellement du label

Catherine Carton a été recrutée pour 1 an à partir de juillet, elle a pour mission de rédiger le dossier de renouvellement et d'extension du label.

Soutien aux manifestations

En 2018, la commission patrimoine a subventionné plusieurs associations pour des projets qui touchent la valorisation du patrimoine :

- l'ASEV-SIT de Vertaizon,
- l'amicale laïque de Billom pour l'exposition 14-18,
- les sites remarquables du goût pour l'inscription de l'ail rose de Billom au patrimoine immatériel et l'organisation du salon du goût.

39 visites et 599 visiteurs

visites guidées patrimoine, nature, rondes médiévales, "drôles" de visites.

4 conférences 144 personnes

La peinture murale en Auvergne au Moyen-Age ; La mémoire funéraire d'une famille au sommet de son ascension, les Aycelin ; Par ici la bonne soupe ; Les marinières de l'Allier.

1 exposition

"L'architecture du XX^{ème} siècle en Auvergne" prêtée par la maison de l'architecture et installée au centre aquatique.

14 ateliers "6-12 ans" et "en famille" 97 enfants

1 638 élèves accueillis provenant de 14 établissements scolaires (1 312 en 2017)



Atelier archéo

Des partenariats

Avec l'amicale laïque de Billom

pour l'exposition "Soldats de pierre, hommage aux victimes de la Grande Guerre 1914 – 1918, les monuments aux morts – les écrivain.e.s".

Le service PAH a participé activement à l'élaboration du programme de médiation et a présenté l'exposition à de nombreuses classes.

A noter, un temps fort lors de l'échange scolaire entre un collège allemand et le collège du Beffroi : le service éducatif a accueilli 90 jeunes qui ont travaillé ensemble sur la réalisation d'un monument aux morts en papier collé.

Avec le centre aquatique

Pour la première année, une exposition du PAH a trouvé sa place pendant la période estivale dans le hall et les vestiaires collectifs du centre aquatique. Cette première expérience s'est révélée positive et pourra être renouvelée.

Pays d'Art et d'Histoire

Billom Communauté porte le label Pays d'art et d'histoire sur 17 communes (ancienne communauté de Billom-St Dier).

Le label est attribué pour 10 ans. Billom Communauté s'est engagée en 2018 dans une démarche de renouvellement et d'extension de celui-ci pour 2020.



A l'Ecopôle lors de la JJP

Journées du patrimoine de pays et Journées nationales de l'archéologie le 17 juin

A Pérignat-ès-Allier autour de la thématique "l'animal et l'homme".

Deux pôles d'animations ont été organisés :

- le centre-bourg de Pérignat avec des visites guidées décalées autour de la poule, des visites guidées du fort et de l'église, une exposition sur l'archéologie de Pérignat, des ateliers jeune public sur la fabrication de médaillon en terre, une exposition sur la faune et la flore de l'Allier et enfin des jeux et des livres autour de la bibliothèque.

- l'Ecopôle, avec une exposition sur l'abeille noire, des initiations pêche, l'observation des oiseaux, une pièce de théâtre sur le paysage et de l'éco-pâturage.

Cette journée a été l'occasion d'initier de nouveaux partenariats avec le SEAT de l'Ecopôle, l'association Patrimoine et Mémoire et la bibliothèque de Pérignat.

Journées Européennes du Patrimoine les 15 et 16 septembre

Autour de la thématique "le voyage du patrimoine".

Le programme a été conçu en partenariat avec deux autres PAH pour mettre en relation une thématique commune : les sites casadéens. Une exposition a été installée à Saint-Dier et présentée aux classes du collège.

Le programme comprenait également la présentation de la maquette relief de Billom et une visite sonore dans le cadre de la résidence de Philippe Skalajac.

Charivari et Site du Goût

Présence du service sur ces 2 manifestations locales à Billom pour des ateliers jeune public.



Le service éducatif

L'arrivée d'un médiateur du patrimoine en janvier a permis de renforcer l'accueil des scolaires, de développer de nouveaux sujets (notamment les jardins) et d'élaborer de nouveaux outils pédagogiques. Un partenariat avec le château de Montmorin s'est mis en place pour proposer une nouvelle thématique : se défendre au Moyen-Age.

Le service éducatif est engagé par ailleurs dans le PEAC.

La mission du professeur détaché a été renouvelée en 2018 par le rectorat. Le professeur a mené à bien, avec le médiateur du patrimoine, un livret jeu "explorateur" autour des monuments aux morts de la guerre 14-18, et a réalisé un parcours sonore accompagné d'un jeu de l'oie sur la rafle de Billom de 1943.

La présence de deux propositions d'ateliers-visites dans le catalogue scolaire de la MDT ouvre la possibilité d'intervenir auprès des écoles hors territoire.

Au-delà de la promotion et de la commercialisation du territoire portées par la Maison du Tourisme, Billom Communauté s'est engagée dans des projets d'aménagement à portée nationale. En effet, la voie verte, adossée au projet de Véloroute, formera une épine dorsale du nord au sud intégrée dans le réseau français déjà existant et offrira des retombées économiques notoires pour les territoires traversés.



Maison du Tourisme

Après l'étude de stratégie marketing en 2017, la MDT a retenu une agence de communication pour créer un code marque. Un nouveau logo, un positionnement "Libre à vous de..." et des valeurs (authenticité, respect de l'environnement, solidarité, transmission, liberté) issus d'ateliers avec les partenaires sont intégrés dans une nouvelle charte graphique.

En 2018, Ambert Livradois Forez décide de déléguer également sa compétence tourisme à la MDT et une nouvelle organisation se met en place autour de 25 personnes et quatre pôles :

- Territoire, accueil touristique et relations locales
- Marketing
- Relation client et relation commerciale
- Administration.

Cette organisation doit favoriser l'émergence d'une nouvelle politique commerciale axée sur le numérique avec un nouveau site internet et le recrutement d'un designer produit/offre.

Une convention est signée pour un an, celle-ci mentionne notamment la collaboration entre le bureau d'information

touristique de Billom et le service du PAH (mise à disposition des guides-conférenciers, conception des documents, billetterie...). Le montant de la cotisation pour 2018 reste inchangé, à savoir 114 508 € calculé sur 21 communes, mais pour une action de la MDT sur les 26.

Chemin de Montaigne

La CC a été sollicitée par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP) 63 pour poursuivre le GR 89 dit "Chemin de Montaigne" déjà balisé depuis le Pays d'Astrée (à l'est de Lyon) jusqu'à Thiers. Dans un premier temps, le projet est de rejoindre le Puy-de-Dôme (soit 73 km complémentaires) puis Bordeaux. 8 km du GR se situent sur Vertaizon et Bouzel et un pupitre patrimonial sera implanté à la fontaine de Paulhat sur lequel sera également mentionné une citation de Montaigne relative au voyage. La CC travaille en partenariat avec Thiers Dore et Montagne, Entre Dore et Allier et Clermont Auvergne Métropole. Ont été associés, en interne, le PAH et le réseau des bibliothèques.



Voie verte / Véloroute V 70

Le projet de voie verte sur le Grand Clermont s'accélère avec, à partir de septembre, des réunions techniques mensuelles avec le Grand Clermont, le Conseil régional, le Cd 63 et les EPCI. Fin 2018, la préparation du dossier d'enquête publique se termine car elle sera effective dès janvier 2019.

Par ailleurs, le Cd 63 souhaite prolonger la voie verte au nord et au sud du tracé Authezat/Pont-du-Château afin de couvrir tout le département par ce nouvel aménagement touristique en site propre. Le territoire de Billom Communauté pourrait être concerné, selon le tracé définitif, sur Beauregard L'Évêque.

Parallèlement à ce projet, le Conseil régional lance une étude pour la création d'un code marque qui identifiera toute la V 70 ; la voie verte devra ensuite s'inscrire dans cette charte graphique.

La mobilité devient l'un des enjeux majeurs du territoire qui se traduit à la fois dans le PLUH mais aussi dans le PCAET en cours.

La CC participe à différents groupes de réflexion menés par des partenaires tels que l'Agence d'Urbanisme ou le SMTC. Si la venue d'une offre en transport en commun s'avère complexe, un véritable défi peut être relevé autour du co-voiturage et de l'auto-partage. Encore faut-il parvenir à modifier les comportements liés « au tout voiture ».



Bus des montagnes

Ce service, subventionné par le Cd 63, a été mis en place en 2013 pour desservir le marché de Billom tous les 15 jours. Trois entreprises de transport assurent :

- 2 lignes directes sur les secteurs du Jauron et du Val d'Allier au prix de 2 € le trajet soit 4 € l'aller-retour sans réservation.
- un transport à la demande (TAD) à partir du domicile (sur réservation) pour le secteur du Livradois : tarif de 3 € le trajet soit 6 € l'aller-retour.

Fréquentation (2017/2018) en baisse de 25 % : 275 passagers soit 12,5 en moyenne par trajet (83 personnes pour le TAD et 192 pour les lignes directes). Le coût du service (11 013,61 €) est pris en charge par la CC pour 62.5 %. La billetterie couvre 12,5 % des dépenses et la subvention du Cd 63 25 %

Transport des scolaires

La CC prend en charge le transport des scolaires au centre aquatique. Une consultation comprenant 25 lots différents sur les trois périodes que comporte l'année scolaire au centre aquatique a été faite en juillet. Le coût moyen par trajet est de 107,94 € HT pour l'année 2017/2018.

Au compte administratif 2018 cela a représenté une dépense de 37 529 € (+5.8 % / 2017).

Ligne express Billom-Clermont

Un comité technique a proposé de demander à la Région d'inscrire au dialogue de gestion, la création d'une ligne express entre Billom et Clermont en étudiant les différents temps de trajets via le nord ou le sud. Le bureau a validé cette proposition. Toutefois, la CC n'a eu aucun retour sur sa demande envoyée en juillet 2018.

D'autres réunions ont eu lieu entre le SMTC, le Grand Clermont et les EPCI en vue d'une adhésion des intercos au SMTC. Des rencontres techniques entre Mond'Arverne Communauté, Billom Co et le SMTC ont suivi fin 2018 pour un échange de connaissances et une identification des besoins éventuels. Toutefois, le coût élevé de l'adhésion au SMTC, au regard notamment du service rendu, amène les élus à reporter leur décision.

Valorisation de la croix ferroviaire et des gares

Une étude a été initialement commandée par la CAM afin d'aider les élus à déterminer les gares à fort potentiel, pour identifier des sites pouvant faire l'objet d'une intervention publique forte. L'Agence a proposé d'élargir le périmètre d'étude au Grand Clermont avec les têtes de lignes périurbaines dont Vertaizon.

Observatoire des mobilités

Les techniciens de la CC participent aux réunions du pôle métropolitain sur l'observatoire des mobilités dont les quatre objectifs sont :

- Consolider un socle de données Mobilité
- Réunir les acteurs de la Mobilité
- S'approprier des sujets stratégiques Mobilités et proposer des orientations aux territoires
- Etre un outil de suivi et d'évaluation des politiques publiques de Mobilités.

Reste que chaque collectivité est en attente de la publication de la future Loi d'orientation sur les mobilités (LOM) qui pourrait donner de nouvelles compétences aux EPCI.

Siège

7 avenue Cohalion
63160 Billom
tél : 04 73 73 43 24

Le service

1 chargé de mission (50 %)

Les commerces

Un des deux locaux commerciaux de Pérignat a été mis en vente et plusieurs acquéreurs ont été vivement intéressés. Finalement, ce sera le médecin de la commune qui rachètera en vue de s'installer avec des confrères.

L'installation nécessite des travaux et un accord du syndic de co-propriété.

Un porteur de projet de Mezel s'est fait connaître pour envisager une gestion des six chambres de l'hôtel du château. Malgré de nombreuses simulations financières et des loyers revus à la baisse, l'équilibre financier ne semble pas pouvoir être atteint ce qui rend la commercialisation de cet équipement complexe. D'autres pistes sont donc portées à la réflexion des élus comme la cession du bien.

Suite à une demande de levée de réserves de 2011, par la SARF pour des travaux de plâtrerie-peinture, dans l'hôtel du château de Mezel, l'assemblée accepte une levée de prescription quadriennale et de verser la somme de 14 331,79 € à l'entreprise.

Porteurs de projet et offres

En 2018, un total de 15 porteurs de projets et / ou entreprises ont contacté la mission accueil, pour solliciter un accompagnement technique, des partenaires financiers ou rechercher un local / terrain.

Les projets accompagnés concernent une importante variété de secteurs : commerces, traiteurs, maraîchage et plusieurs recherches de terrains.

15 porteurs de projets accompagnés localement à la création ou reprise d'activités

9 projets aidés par la PFIL

5 projets aidés par l'ADIE

Soutien de Billom Communauté aux structures d'aides dans le prêt aux entreprises

PFIL – Initiative Issoire Brioude Sancy

La Plate Forme d'Initiative Locale, à laquelle la Communauté de communes participe financièrement (50 % de la cotisation pour le fonctionnement de la PFIL et 50 % pour l'abondement au fond de prêt d'honneur) a deux principales missions : informer / accompagner les porteurs de projets et octroyer des prêts d'honneur. En 2018, la PFIL a financé la création de 9 nouvelles activités sur le territoire pour un total de 95 000 € de prêts accordés et 21 emplois créés.

ADIE - Association pour le Droit à l'Initiative Economique

En 2018, pour les habitants du territoire l'ADIE a :

- reçu 16 personnes pour un premier diagnostic professionnel,
- soutenu 5 porteurs de projets sur les communes de Billom, Saint-Dier et Vertaizon

pour des activités de services pour des prêts d'un montant total de 20 630 €.

- apporté 11 348 € d'aides à la mobilité (achat véhicule, permis) pour 5 personnes.

Réseaux d'accueil partenaires

La participation aux différents réseaux de partenaires de

l'accueil : Entreprendre

en Livradois-Forez (ex Cap'actifs) piloté par le PNR, et le Réseau accueil du Grand Clermont permet d'échanger avec tous les partenaires et territoires engagés dans une démarche d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets (retours d'expériences, connaissances des évolutions des dispositifs d'aides, méthodologies de construction d'offres...).



La mission d'accueil des porteurs de projet permet de favoriser la création et la reprise d'activités sur le territoire. L'objectif est qu'ils puissent initier leur démarche d'installation dans de bonnes conditions ou encore concrétiser leur projet localement en trouvant un local ou un terrain adapté à leur activité.

Les commerçants, artisans et chefs d'entreprises déjà installés peuvent également bénéficier d'un accompagnement personnalisé.



Aménagement de la ZA de l'Angaud

ZAC des Littes – Dallet

Une étude de dérogation relative à l'aménagement Dupont - et à intégrer ensuite au PLU - s'est imposée pour la ZAC. En effet, cet article de loi interdit toute construction de part et d'autre de la RD 1 sur une largeur de 75 m et amputait de fait la ZAC de ses terrains en façade. L'État a accordé cette dérogation.

Ouverture de Mondial Logistique

L'entreprise, bien visible de la route, a sans doute créé un appel d'air pour d'autres installations puisque qu'au cours de l'année les contacts se sont multipliés.

Trois COPIL ont permis d'accepter les candidatures suivantes :

- Cirque Event : activité d'événementiels + création et expositions de décors de cirque. Installation en-dessus du bassin d'orage sur 700 m².
- Auvermat TP : entreprise de négoce, vente et réparation de matériel TP. Installation sur 5 800 m² derrière Mondial Relay.
- Brasserie Billd : à côté de Cirque Event sur 1 332 m². Fabrication de bières artisanales et accueil pour dégustation.
- Dauphin TP : rachète une parcelle de 2 500 m² à Mondial Relay.

Bilan financier

- Dépenses réalisées au 31/12/18 : 3.758 K € HT dont 1.033 K € HT d'acquisitions et 1.918 K € HT de travaux et honoraires sur travaux (y compris travaux du SIEG).

- Recettes encaissées au 31/12/18 3.298 K € HT dont 1.959 K € HT de cessions de terrains, 1.001 K € de subventions et 266 K € de participations de la collectivité

- Trésorerie au 31/12/18 : - 60,69 K € (compte tenu de l'emprunt mobilisé, de l'avance de 204 K € versée par la collectivité et des acomptes perçus sur cessions).

90 % des surfaces sont vendues pour 10 entreprises différentes.

Les prix de cession des terrains restent inchangés

Terrains agricoles : **34 € HT / m²**
Emprises archéologiques : **19 € HT / m²**
Secteurs de remblai : **10 € HT / m²**

Parc d'Activités Économiques de l'Angaud – Billom

Avec l'accompagnement de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (Cabinet AITIA Conseils) et du Maître d'Ouvre (Bureau REALITES) ont été réalisés en 2018 :

- le dépôt du permis d'aménager
- le choix des entreprises pour les 3 lots de travaux engagés à partir du 19 novembre.
 - lot 1 terrassement-réseaux : entreprise RENON
 - lot 2 voirie : entreprise RENON
 - lot 3 espaces verts : entreprise IdVerde
- le diagnostic d'archéologie préventive prescrit par la DRAC a été réalisé par l'INRAP. IL ne révèle rien qui empêcherait la poursuite des travaux

Siège

7 avenue Cohalion
63160 Billom
tél : 04 73 73 43 24

Le service

1 chargé de mission (50 %)

Droit de préemption urbain

Le Droit de Préemption Urbain (DPU) correspond à la possibilité d'acheter en priorité un bien immobilier mis en vente. Un tel droit est accordé aux communes ou communautés de communes en vue de la réalisation d'opérations d'intérêt général. Les opérations concernées peuvent intéresser la politique locale de l'habitat, la construction d'équipements collectifs, le maintien ou le développement d'activités économiques, la lutte contre l'insalubrité, la constitution de réserves foncières, la sauvegarde du patrimoine, bâti ou non bâti, etc.

Instauration d'un droit de préemption urbain sur les communes de : Billom, Dallet, Egliseneuve, Fayet-le-Château, Neuville.

Transformation de la ZPPAUP en SPR-PVAP

Les points forts 2018 :

- diagnostic complet du Site Patrimonial Remarquable de Billom réalisé par l'architecte en charge de la démarche (André DAVID)
- constitution d'une Commission Locale
- définition de la démarche et des modalités de concertation
- signature d'un règlement pour le fonctionnement de la commission locale
- définition du planning et présentation des premiers éléments de diagnostic
- approbation du diagnostic

Les documents d'urbanisme du territoire

- 6 cartes communales
- 3 plans d'occupation des sols
- 3 communes en RNU
- 9 PLU approuvés
- 5 PLU en cours de révision / élaboration

Objectif 2019, 1 PLUH communautaire

13 temps de concertation grand public

2 notes d'information dans le cadre de l'élaboration du PLUH

429 déclarations d'intention d'aliéner (DIA)

traités par Billom communauté (près de 26 % sur Billom, 16 % sur Vertaizon et 15 % sur Mur-sur-Allier) illustrant la dynamique du marché de l'immobilier et 2 arrêtés de préemption.

Atelier d'Urbanisme Rural

Ce service, mis en place par le Parc naturel régional Livradois-Forez et lancé officiellement le 14 décembre 2012, est ouvert aux communes et aux communautés de communes pour les accompagner dans la conception et la réalisation de leurs projets dans les domaines du paysage, de l'architecture et de l'urbanisme. Le coût d'environ 14 000 € est pris en charge par la CC.

Les projets accompagnés / conseillés en amont par l'atelier en 2018 :

- Billom : projet pôle enfance, étude ancien collège, végétalisation, étude centre-bourg
- Bouzel, Egliseneuve-près-Billom et Espirat : aménagement de la traverse
- Fayet-le-Château : projet maisons pour l'accueil familial de personnes âgées
- Isserteaux : rénovation thermique des logements de l'ancien presbytère
- Montmorin : aménagement participatif 2, extension du cimetière
- Neuville : aménagement et extension du bourg
- Reignat : centre bourg et réhabilitation de bâtiments communaux
- Saint-Jean-des-Ollières : aménagement de la traverse, déploiement de la stratégie de revitalisation du centre-bourg, aménagement jardin pédagogique
- Saint-Julien-de-Coppel : auberge de Pays
- Trézioux : rénovation de l'ancien bâtiment des pompiers, aménagement de la traverse - Phase 3 PAB

Service instruction des actes d'urbanisme

Avec la fin de la gratuité du service d'instruction de l'État, pour les communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants, un nouveau service ADS (Autorisation du Droit des Sols) a été créé par le Grand Clermont au cours du premier semestre 2015.

En 2018, 24 communes du territoire financent ce service pour instruire leurs permis de construire.

Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat (PLUH), document de planification et projet territorial, partagé par toutes les communes, offrira à partir de 2019 un cadre d'aménagement et de développement, à horizon 2030.

Le PLUH est entré en 2018 dans la phase d'élaboration des règlements graphiques et écrits, dernières pièces majeures du document.



Maquette du Conseil départemental

PLU intercommunal

Au cours de l'année, le service urbanisme a accompagné les élus dans la démarche d'élaboration du PLUH communautaire en lien avec les deux bureaux d'études missionnés (Etudes Actions et BioInsight). Préparation et co-animation des réunions et temps de concertation de la démarche PLUH.

Le premier semestre a surtout été consacré à l'élaboration du zonage et aux choix des secteurs bénéficiant d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Au cours du second semestre, le groupe

projet et le comité de pilotage ont établi les futurs règlements du PLUH, préparé et validé les OAP sectorielles.

En parallèle, le volet Habitat a été concrétisé par la réalisation du Programme d'Orientations et d'Actions qui fixe pour les 6 prochaines années les priorités d'actions et les moyens financiers dédiés. Une OAP thématique mobilité a également été travaillée.

PLUH - Temps forts de 2018

- 6 groupes territoriaux avec visites de sites entre mars et mai
- 3 réunions avec la profession agricole en avril et mai
- 1 nouveau débat sur le PADD en septembre
 - 3 réunions publiques (Rappel diagnostic / PADD et présentation zonage / OAP / règlement / POA) en octobre
 - 1 conférence des maires en décembre

PLUH - Bilan de la concertation

Au conseil communautaire du 17/12, en amont de l'arrêt du PLUH, le bilan de la concertation de toute la procédure a été réalisé. Environ 460 participants au total ont participé aux différents temps de concertation :

- 20 participants au 1^{er} atelier participatif
- 220 au total pour les réunions publiques : (80 en phase de diagnostic, 40 en phase de PADD, 100 en phase de règlement)
- 75 pour les 3 réunions à destination de la profession agricole
- 145 pendant les cycles thématiques mais essentiellement élus et techniciens :
 - 30 participants pendant les 3 ateliers
 - 75 participants pendant les 3 conférences
 - 40 participants pendant les 3 visites sur site

Modifications des PLU communaux

Carte Fayet-le-Chateau.....	approbation de la révision de la carte communale
PLU de Mezel.....	modification zone AU « La Gondole »
PLU Beauregard-l'Evêque.....	modification parcelle en zone Nh
PLU de Dallet.....	approbation de l'élaboration
PLU de Billom.....	approbation de la révision
PLU de Dallet.....	modification pour dérogation aménagement Dupont – ZAC des Littes
PLU de Pérignat-ès-Allier.....	modification pour suppression d'emplacements réservés

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

En 2018, l'OPAH a permis de soutenir 30 dossiers dont :

- 29 pour des propriétaires occupants,
- 1 pour un propriétaire bailleur (PB) qui souhaite créer 2 logements locatifs conventionnés.

21 interventions ont porté sur le programme "Habiter Mieux (HM)" (lutte contre la précarité énergétique), 9 pour des adaptations au handicap / vieillissement + 1 avec HM en plus) et 1 pour un logement insalubre / HM.

La CC a apporté une aide totale de 53 522,90 € (dont 30 000 € pour le PB) et l'ANAH de 365 759,25 € soit 419 282,15 € qui ont bénéficié au territoire pour aider les ménages à revenus modestes ou très modestes à améliorer leur logement. Cette action bénéficie également aux entreprises locales qui réalisent les travaux. Les retombées économiques sont donc tout aussi importantes que les bienfaits apportés aux habitants.

Le CTS (Comité technique social) s'est réuni 5 fois en 2018. Il réunit l'ADIL, l'ARS, l'ANAH, la CAF, les travailleurs sociaux de secteur, Jacques Fournier et Stéphanie Vergniaud. Ce CTS a pour mission d'étudier toutes les situations d'habitat indigne qui seraient signalées via un ROL (Relevé d'Observation du Logement) rempli par une assistante sociale, une aide ménagère, un membre de la famille ou l'occupant (locataire ou propriétaire).

Le dossier est examiné à chaque séance, jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée (relogement, aide aux travaux...). 9 nouveaux dossiers ont ainsi été enregistrés en 2018 et 6 ont été clôturés. Une situation plus difficile a impliqué une réunion de synthèse en juillet en présence du maire de la commune concernée afin de trouver une issue favorable à un locataire logé dans un appartement qui a fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité préfectoral.

A noter qu'un important travail de partenariat est fait avec les communes car le maire doit souvent envoyer des courriers, notamment aux propriétaires bailleurs, lorsqu'il y a des cas de non décence ou d'infraction au règlement sanitaire départemental.



Photo de Jacqueline Macou / Pixabay

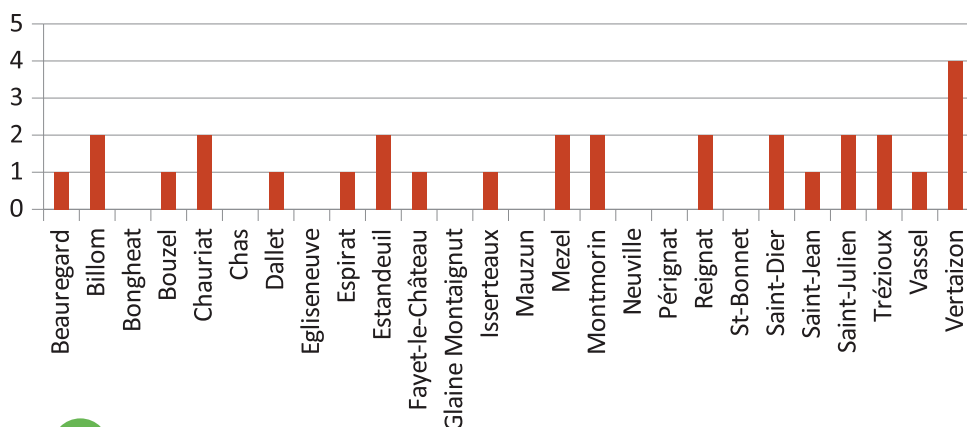
En juin, un 1^{er} comité de pilotage réunissant partenaires, commission habitat et élus référents OPAH désignés dans chaque commune a permis de faire un premier bilan quantitatif et qualitatif. A l'issue de cette rencontre, il a été décidé de faire une réunion plus spécifique sur le permis de louer animée par l'ADIL avec pour enjeu de lutter contre les "marchands de sommeil".

Soliha, notre opérateur a été mis en redressement judiciaire à l'automne 2018 en attente d'une liquidation et d'un repreneur.

Enfin, l'OPAH implique obligatoirement :

- la participation aux comités de concertation organisés par l'ANAH, tous les 2 mois. Sont conviés tous les territoires avec OPAH + le CD63 pour son PIG,
- la participation au comité technique de lutte contre l'habitat indigne organisée par l'ANAH. la participation au comité organisationnel du PDLHI (plan départemental de lutte contre l'habitat indigne). Une à deux réunions par an pour chacun des deux comités,
- d'être signataire du PDALHPD (Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées),
- de participer aux réunions du Schéma départemental de l'habitat (SDH) élaboré par le Cd63.

Répartition du nombre de dossiers par communes 2017 / 2018



Designed by welcomia / Freepik

Au 1^{er} janvier 2018, l'OPAH a été étendue aux 5 communes d'ex Mur-ès-Allier.

Le Programme Local de l'Habitat a été réfléchi avec les élus et les différents partenaires (Cd 63, PNR LF, bailleurs sociaux, élus) afin d'être décliné sous forme de fiches action.

La Zone Pilote Habitat sur Pérignat et St-Bonnet est entrée en phase opérationnelle avec recherche de nouveaux résidents pour un habiter autrement.

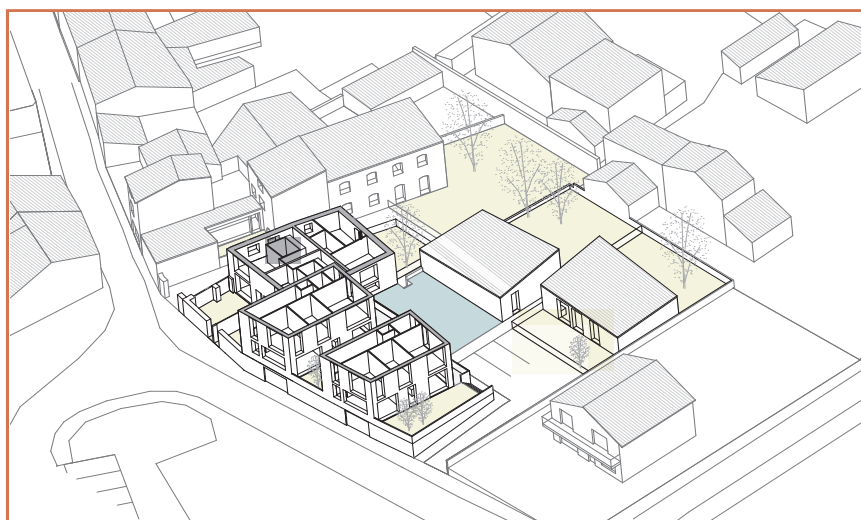


Zone Pilote Habitat

Après une annonce sur Le Bon Coin, tous les acheteurs potentiels de Pérignat et St-Bonnet ont été conviés à une réunion de présentation des différents sites et de la philosophie du projet à savoir : construire et réhabiliter en limitant la consommation de foncier, en co-construisant, en utilisant des matériaux écologiques, en orientant son habitation, en partageant un

immeuble, une maison selon les besoins de plusieurs ménages.

Après de nombreuses rencontres avec les habitants potentiels et l'architecte qui accompagne chacun jusqu'au dépôt du permis de construire, des propositions d'aménagement et de plans de constructions ont été faits et chaque tènement a trouvé preneur, pour du locatif ou pour habiter, sauf à St-Bonnet où les parcelles séduisent pour le moment un peu moins.



Commission d'attribution numérique (CAN)

Dès le mois d'octobre, la CC a été sollicitée par l'OPHIS pour participer (conformément à ses compétences) aux attributions des logements sous forme numérique : plus besoin de se déplacer, chaque membre de la commission reçoit toutes les informations nécessaires pour hiérarchiser la (ou les) demande(s) et voter par internet.

Cette simplification des démarches permet d'une part un excellent retour du nombre de votants et d'autre part d'avoir une vision sur le turn-over dans le locatif social et sur son attractivité.

Centre aquatique

13 avenue Victor Cohalion
63160 Billom
tél : 04 73 68 43 22

Le service

1 directeur
6 ETAPS - MNS
2 agents entretien / maintenance
6 agents accueil / entretien

Ouverture au public

Mardi : 12 h 15 - 13 h 30 / 16 h 15 - 21 h
Mercredi : 15 h 45 - 19 h
Jeudi : 12 h 15 - 13 h 30 / 16 h 15 - 21 h
Vendredi : 16 h 15 - 19 h
Samedi : 13 h - 17 h 30
Dimanche : 9 h - 12 h 30

Caractéristiques

Un bassin sportif de 375 m², 6 lignes d'eau de 25 m, profondeur de 1,20 à 2 m
Un bassin d'apprentissage de 80 m², profondeur de 1,20 m, jets massants
Une pataugeoire de 18 m², profondeur de 10 à 25 cm
Une aire de jeux d'eau extérieure.

Les associations

Elles ont accès gratuitement au centre après signature d'une convention d'utilisation stipulant les différents points à respecter (ne pas organiser les mêmes activités que la CC / être affiliée à une fédération nationale / respecter le règlement).
5 associations fréquentent le centre aquatique : Billom Saint-Dier natation, MLC, Jeunes Sapeurs pompiers de Billom, UNSS.

Rapport

Un rapport détaillé du service est consultable au siège communautaire.

3 080 heures d'ouverture

Une fréquentation de 97 145 usagers (92 659 en 2017) :

- public : 50 064
- scolaires : 39 334 provenant de 39 communes
- usagers associatifs : 5 750

Activités

De nombreuses activités sont organisées : différents cours d'aquagym, des cours de bébés nageurs, une école de natation, des cours d'aquabike.

Provenance géographique des scolaires (2017/2018) au centre aquatique



Centre aquatique

Le centre aquatique de Billom communauté est un établissement sportif de proximité.

2018 est une année de stabilisation après la fermeture de 2015/2016. Elle a permis :

- de consolider les abonnés aux activités
- d'avoir une fréquentation scolaire normale
- d'améliorer la conduite technique du site.



Un contrat de performance énergétique

Le centre aquatique a maintenant 7 ans d'existence. Depuis l'ouverture, nous avons un contrat d'exploitation pour la maintenance de nos installations de chauffage et d'aération de base.

Nous avons constaté que :

- le niveau d'usure de nos installations est relativement important,
- le nombre d'interventions a considérablement augmenté,
- le contrat d'exploitation arrive à son terme en octobre 2019.

Pour ces raisons, nous avons décidé, avec l'aide de l'Adhume, de réaliser un CPE (contrat de performance énergétique). Plusieurs rencontres ont eu lieu :

- entre Aude Lenoir (ADUHME) et le directeur du centre aquatique (16 mars et 5 avril).
- mise en place d'une AMO (SF2E) pour nous aider dans ce projet (12 et 15 juillet

visite du centre aquatique par les candidats)

- 31 août choix du prestataire
- 12 septembre réunion de lancement du prestataire.

Toutes les pistes pouvant amener à des réductions de consommation ont été recensées (5 et 19 octobre avec SF2E).

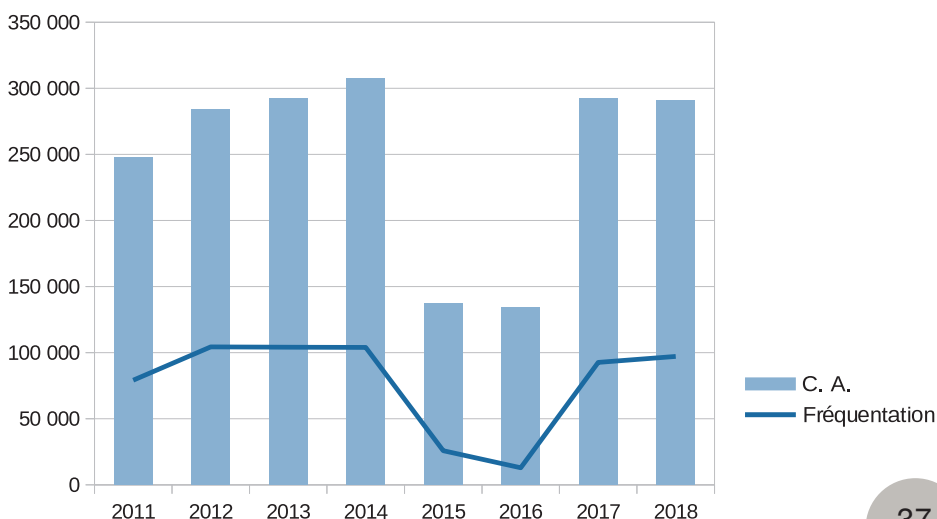
L'année 2018 a permis de réaliser un audit sur les installations existantes, d'analyser les données que nous avons depuis

l'ouverture de l'établissement.

Cette démarche a permis de mieux visualiser les consommations et les différents matériels du centre aquatique et de pouvoir se projeter sur l'année 2019 avec un recueil de données encore plus poussé et l'élaboration d'un cahier des charges très précis.

On notera une stagnation des consommations des fluides par rapport à 2017.

Evolutions du chiffre d'affaire et de la fréquentation



Gens du voyage

La CC s'inscrit dans le cadre du schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy-de-Dôme, adopté dans le cadre de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000, révisé en 2012.

Les équipements (une aire d'accueil de 10 emplacements pour 20 places caravanes et un terrain familial adjacent) datent de 2007 et sont situés à Billom.



Caractéristiques de l'aire

10 emplacements pour 20 places caravanes.

Emplacement : 150 m², un bloc sanitaire privatif (douche + wc) et un auvent avec évier.

Tarifs de location : 1,5 € par jour par place caravane et 2 € par jour pour 2 caravanes, dépôt d'une caution de 50 €.

Fluides : le tarif de l'électricité est identique sur tout le département, le tarif de l'eau varie.

Horaires de présence du gestionnaire : du lundi au vendredi 9h - 12h ; le samedi : passage de l'agent d'astreinte. Astreintes 7 jours sur 7.

Mode de gestion

Depuis le 26 octobre 2009, la gestion de l'aire et l'entretien des deux équipements ont été confiés à la société SG2A l'Hacienda/Sercol.

Le coût de cette prestation pour 2018 s'est élevé à 55 692 € TTC (dont 57 % pour la gestion et 43 % pour l'entretien).

L'Etat (Aide au Logement Temporaire) et le Cd 63 ont apporté leur soutien financier à hauteur de 43 495 €.

L'ALT ayant été réformée au 1^{er} janvier 2015, depuis 2016 c'est le gestionnaire qui perçoit l'ALT2 et qui la reverse, par le biais d'une convention spécifique, à la CC.

Des réunions mensuelles permettent de faire le point (élus référents + AGSGV 63 + Hacienda + services sociaux). Ce groupe est élargi (école itinérante, gendarmerie...) dans le cadre d'une concertation lors de la présentation du rapport annuel en début d'année.

Taux d'occupation

89.2 % ; Les familles présentes sur l'aire ont, pour la plupart, des revenus modestes. Les usagers s'acquittent de leurs redevances mais cela nécessite des rappels réguliers de la part du régisseur.

Travaux /entretien

La porte du local d'accueil a été vandalisée en juin, rendant le local inaccessible pendant plusieurs semaines le temps de son remplacement.

Démarche globale

Une conférence des maires le 13 février a réuni 18 communes sur "répondre aux besoins d'accueil et d'habitat des gens du voyage". 9 communes sont concernées par la problématique "habitat".

L'Etat et le Cd 63, accompagnés par l'AGSGV63, dans le cadre de la révision du schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage, ont proposé d'accompagner le territoire dans une démarche "pilote" autour du développement d'une offre d'habitat pour une vingtaine de ménages, de la prise en compte des installations anciennes dans les documents d'urbanisme et l'accompagnement à la viabilisation des sites lorsque cela est réalisable, d'échange de terrains pour les propriétaires occupants "non régularisables".

Ceci nécessite : un portage politique, le ciblage de foncier adapté, la conduite d'une étude habitat auprès des ménages pour préciser l'offre, un protocole de gestion urbaine et sociale. Le conseil communautaire du mois de juin a validé le principe de cette démarche. Le premier COPIL a eu lieu le 12 déc.

Communication

Site web

Un tout nouveau site internet a été réalisé en collaboration avec le PNR Livradois-Forez. C'est le technicien développement numérique du Parc qui s'est chargé du développement technique et de l'intégration de la maquette graphique conçue par l'Atelier La Luna. Le site est hébergé sur le serveur web du Parc. L'ensemble des services de Billom Communauté ont par la suite été sollicités pour réactualiser et enrichir les informations diffusées par cet outil.

Il se décline en 5 rubriques principales à l'intérieur desquelles on retrouve diverses informations classées selon leur thématique.

Avec ce nouveau site, Billom Communauté a acquis un tout nouveau nom de domaine : billomcommunaute.fr.

La mise en ligne publique a été faite au tout début de l'année 2019.

Billom Communauté

Deux numéros du journal communautaire "Billom Communauté" ont été réalisés traitant, entre autre, des sujets suivants : le Projet Alimentaire Territorial, le PLUi, les Zones d'Activités communautaires, le Parcours d'Education Artistique et Culturelle, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat...

Imprimé à 12 500 exemplaires chacun, ils ont été distribués dans les 11 000 boîtes aux lettres du territoire et également diffusés via les services communautaires et les mairies.

Conception : Atelier La Luna
Rédaction : Agence K'
Impression : Cavanat



Culture

Le petit Journal de la culture, tiré à 2 000 exemplaires, a été édité deux fois en 2018. Il présente les événements culturels de la CC (saison culturelle, réseau de lecture, école de musique, pays d'art et d'histoire). Il est diffusé auprès des partenaires, des communes des lieux culturels...

Conception graphique : XZdesign
Impression : Cavanat.



Réseau de Bibliothèques

500 exemplaires de la programmation "Lectures à voix hautes" ont été distribués auprès des partenaires, des communes des lieux culturels.

Conception graphique et impression : Porçu

100 sacs ont été fabriqués et distribués aux lecteurs ayant participé au prix "Croc' en livres".



Pays d'art et d'histoire

3 000 exemplaires de la programmation annuelle et des affiches dans le respect de la charte graphique des VPAH pour chacun des RDV.

1 500 exemplaires de la programmation JPP et 200 affiches.

1 000 exemplaires du programme des JEP et 100 affiches.

1 500 exemplaires de l'explorateur/livret jeu sur les monuments aux morts.

La page facebook, le compte twitter, le site Internet du réseau des VPAH Auvergne-Rhône Alpes.

84 articles dans la Montagne, une émission de radio sur France Bleu, deux reportages aux info régionales sur France 3.



Annexes

Compétences

Les compétences de Billom Communauté se définissent de la façon suivante (CF arrêté préfectoral du 20 décembre 2017). L'intérêt communautaire a été défini par délibération du 25 septembre 2017).

AU TITRE DES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES, la communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences relevant de chacun des groupes suivants :

1 - Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

Intérêt communautaire

- ZAC d'intérêt communautaire si elles sont d'1,5 hectares minimum et d'un seul tenant
- Etablissement d'un projet cohérent de développement du tourisme et de loisirs en lien avec Mond'Arverne Communauté dans le cadre et les limites fixés par les statuts du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement Touristique (SEAT) constitué entre les deux communautés

2 - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones* d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

*Liste des ZA (délibération n°112 bis du 25 septembre 2017) : Bas du Chambon, Machal, Les Lattes à Dallet ; Les assats à Mezel ; Le pointé, Les plaines 1 à Pérignat-ès-Allier ; Secteur d'activités rue de l'artisanat, L'Angaud à Billom ; Le gros chêne à Vertaizon.

Intérêt communautaire

Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales : sont d'intérêt communautaire :

- les équipements ci-après : le multiple rural de Chauriat – deux locaux commerciaux situés au Rampeau à Pérignat-ès-Allier et deux locaux professionnels situés Square Charles de Gaulle à Dallet (réalisés par l'ex CC Mur-ès-Allier)
- les actions de développement : mise en place d'actions d'information ou de procédures en direction du tissu économique en veillant au maintien et au développement de l'activité économique existante, faciliter les transmissions d'entreprises et la formation des acteurs économiques, favoriser la création d'activités économiques nouvelles notamment en liaison avec les activités existantes, participation à différents réseaux d'accueil de porteurs de projets
- Maintien de services à la population, de commerces de proximité et d'artisanat liés aux métiers de bouche (boulangerie-pâtisserie, épicerie,...). Ces actions de développement seront d'intérêt communautaire dès lors qu'elles rempliront les critères suivants :
 - absence de commerces ou d'activités artisanales correspondant au projet dans la commune d'intervention
 - carence de l'initiative privée pour satisfaire des besoins identifiés.
 - Le projet portera sur les communes de moins de 500 habitants
 - Réalisation obligatoire d'une étude de faisabilité économique et de viabilité

3 - GEMAPI Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement, à partir du 1^{er} janvier 2018

4 - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° et 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

5 - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

AU TITRE DES COMPETENCES OPTIONNELLES, la Communauté de communes exerce, au lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant des groupes suivants :

6 - Création et gestion de **maisons de services au public** et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

7 - **Protection et mise en valeur de l'environnement**, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

Intérêt communautaire

Suivi, entretien et aménagement de l'ENSIL : mise en œuvre du plan de gestion relatif à l'Espace Naturel Sensible d'Initiative Locale « Puy de Mur et Puy de Pileyre » dans la limite exclusive des parcelles délimitées par le périmètre de la labellisation par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

Autres missions relevant du Grand Cycle de l'Eau pour l'animation du Contrat territorial Dore, conformément au 12° de l'alinéa I l'article L211-7 du code de l'environnement à savoir :

- l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère,
 - correspondant à une unité hydrographique (et notamment l'animation du contrat territorial Dore) ;
 - la mise en œuvre ou la participation à des actions visant la gestion qualitative ou quantitative de la ressource en eau ;
 - la mise en œuvre ou la participation à des actions de protection de l'environnement (amélioration de la connaissance sur la biodiversité ; valorisation des espèces, ...) ;
 - la mise en œuvre ou la participation à des actions d'animation foncière en vue de la préservation de la dynamique fluviale".

8 - **Politique du logement et du cadre de vie**

Intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire, au titre de la politique du logement social d'intérêt communautaire et action par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées :

- les opérations réalisées ou en cours de réalisation (y compris la garantie d'emprunt) sur l'ex CC de Mur-ès-Allier, figurant dans le tableau ci-après :

Chauriat	Ilôt Sainte Marie	8
	Le baillage	3
	Ilôt des caves	6
	Le presbytère	5
Dallet	Square Charles de Gaulle	6
	Le couvent	3
	Les remparts	4
Mezel	Le parc	10
Pérignat es Allier	Le rampeau	10
Saint-Bonnet lès Allier	Le bourg	2

- la mise en oeuvre d'un PLH et d'opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat (OPAH, PIG) avec versement d'aides aux particuliers le cas échéant : notamment aides pour des travaux d'amélioration du confort.
- la CC agira pour inciter et mobiliser les bailleurs sociaux à intervenir dans les communes du territoire

9 - **En matière de politique de la ville** : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programme d'actions définis dans le contrat de ville.

10 - Création, aménagement et entretien de la **voirie**

Intérêt communautaire

- Les voiries d'accès aux zones d'activités
- Les voiries d'accès aux châteaux classés monuments historiques ouverts au public
- La voirie d'accès à la déchetterie de Billom
- La voie verte le long de l'Allier

11 - Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

Intérêt communautaire

Est d'intérêt communautaire en matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire, la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la piscine communautaire.

12 - Action sociale d'intérêt communautaire

Intérêt communautaire

- Gestion d'un Relais assistantes maternelles et du multi-accueil des « Pitchouns du Jauron »
- Soutien aux établissements d'accueil collectif du jeune enfant qui appliquent la Prestation de Service Unique et qui accueillent les enfants du territoire.
- Assurer la coordination et l'animation du contrat enfance jeunesse
- Mettre en place des outils contribuant à l'information, l'accompagnement des accueils péri et extra scolaires
- Etude et réflexion à la mise en place d'un service d'accueil de loisirs petites et grandes vacances agréé par la DDCS
- Accompagnement à la parentalité
- Etude et réflexion sur la participation à des actions de lutte contre la précarité et soutien à des structures solidaires identifiées par le conseil communautaire.

AU TITRE DES COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES, la communauté de communes exerce, au lieu et place des communes, les compétences relevant suivantes :

13 - **SIG** (Système d'information géographique) intercommunal.

14 - En matière d'actions à caractère touristique

- Schéma de signalisation touristique
- Promotion de la randonnée.
- Aménagement et gestion du château féodal de Mezel
- Etude et réflexion sur une politique de développement des hébergements touristiques

15 - En matière d'assainissement

Gestion d'un service de contrôle de l'assainissement autonome et aide à la réalisation des travaux de réhabilitation des installations identifiées comme points noirs

15 bis - **Entretien et restauration des berges de rivière dans le cadre du schéma et de la loi sur l'eau jusqu'au 1/1/18**

16 - Dans le domaine du développement culturel et sportif

- Mettre en synergie les acteurs culturels et sportifs sur le territoire (informer et rechercher les complémentarités, lister les moyens culturels existants).
- Aider, conseiller, accompagner les porteurs de projets.
- Mettre en place des actions culturelles et une programmation itinérante à l'échelle du territoire.
- Réfléchir sur la mise en place d'une politique sportive et sur l'utilisation communautaire des équipements culturels et sportifs.
- Gérer le Pays d'Art et d'Histoire.
- Organiser l'initiation et la pratique de la musique dans le cadre d'une école intercommunale et soutenir les associations du territoire remplissant les critères suivants : dispenser des cours individuels et de la formation musicale à plus de 50 élèves, dans au moins 4 communes différentes.
- Gestion et animation du réseau (coopératif) des bibliothèques et points lecture situés sur le territoire de la communauté de communes. Animation d'une ludothèque en s'appuyant sur les bibliothèques.

17 - Dans le domaine des transports

- Prise en charge des frais de transport pour les activités piscine des écoles primaires vers la piscine communautaire de Billom
- Prise en charge de la desserte des foires, marchés et autres manifestations dans la limite de la programmation annuelle décidée par le conseil communautaire et dans le cadre de la réglementation applicable en matière de transports publics de personne.
- Participation aux réflexions et études préalables conduisant à l'amélioration de la mobilité des habitants du territoire notamment vers le cœur métropolitain.

18 - Eclairage public des équipements et infrastructures communautaires

Organigramme

au 31 décembre 2018

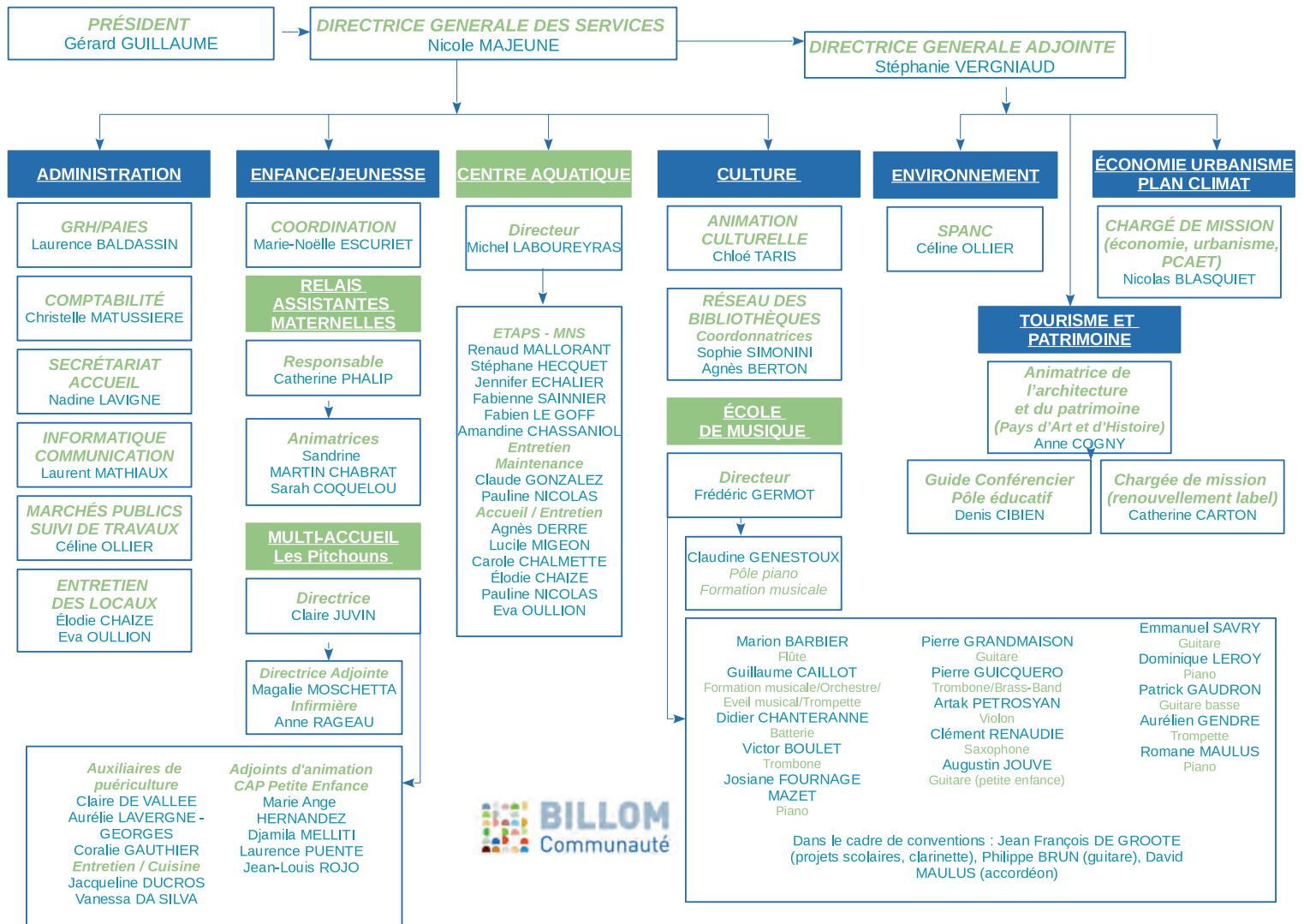


Tableau des emplois

au 1er décembre 2018	Effectifs Budgétaires	Catégorie	Titulaires/ stagiaires	Non Titulaires CDD/CDI	TOTAL PAR FILIERE	Dont temps non complet
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché principal	2	A	2		7	
Adjoint Administratif principal 1ère classe	2	C	2			
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	3	C	3			2
FILIERE CULTURELLE						
Attaché	2	A	2		22	2
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	11	B		10		10
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	7	B	2	5		5
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2 ^{ème} classe	1	B	1			
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	2	B		2		2
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur	1	A		1	12	
Agent de maîtrise	1	C	1			
Adjoint technique	7	C	6			4
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	3	C	3			1

au 1er décembre 2018	Effectifs Budgétaires	Catégorie	Titulaires/stagiaires	Non Titulaires CDI	Non Titulaires CDD/CDI	TOTAL PAR FILIÈRE	Dont temps non complet
FILIÈRE SOCIALE							
Éducateur de jeunes enfants	2	B	2			5	1
Éducateur principal de jeunes enfants	3	B	3				
FILIÈRE MÉDICO SOCIALE							
puéricultrice principale 1ère	1	C	1			4	
Auxiliaire de puériculture principale 2ème classe	2	C	2				
Infirmier de classe normale	1	A	1				1
FILIÈRE ANIMATION							
Animateur principal de 1ère classe	1	B	1			5	
responsable d'animation principal 2ème classe	3	C	3				
Adjoint d'animation	1	C	1				
FILIÈRE SPORTIVE							
ETAPS principal 1ère classe	2	B	2			7	
ETAPS principal 2ème classe	1	B	1				
ETAPS	4	B	4				1
Sous Total			22	0	18	41	
TOTAL	63			40			26

Versements de subventions

Les amis du Jauron 2017.....	200 €
Facteurs Dys 2017.....	250 €
Chevaliers de la St VERNY.....	200 €
Vallée du Madet.....	200 €
Les enfants de Vertaizon.....	460 €
L'école Bruitsonnière.....	22 417 €

Dispositif manifestations d'envergure

MLC.....	2 000 €
Billom renaissance.....	1 800 €
Anima pique.....	300 €
Les jeudis du pressoir.....	800 €
ASTRAP.....	1 000 €
Amicale laïque de Billom.....	1 000 €

Bourses coup de pouce*	1 850 €
Epicierie solidaire.....	10 400 €
Régie de Territoire.....	10 440 €
Les petits dômes.....	132 000 €
Dispositif habiter mieux / OPAH*	18 957 €
PLH action 1 étude habitat	
Réhabilitations ANC*	2 500 €

Dispositif manifestations patrimoine

Amicale laïque de Billom.....	1 000 €
Site du goût.....	1 500 €
Asso des déportés.....	200 €

PLH

Neuville.....	5 000 €
---------------	---------

TOTAL	214 474 €
--------------------	------------------

* voir ci-après le détail de ces dispositifs

Au titre du dispositif bourse coup de pouce :

- 150 € pour le code (Sacha FOUCAUD TOURNADE à Billom – Clément LEROY à Vertaizon – Zoé ANTIER à Billom – Julia SAVOCA à Vertaizon – Fanny VEDEL à Billom – Alexis DUEE à Trézioux – Elouane LEYMARIE à Bongheat – Rose CABRAL à Billom – Anael PAULET à Neuville – Océane VOEGELE à Billom – Lila SUAREZ à Trézioux)
- 100 € pour le BAFA (Léa LESSERTEUR à Estandeuil - Pierre DUEE à Trézioux)

Au titre du programme réhabilitation ANC :

- 500 € DARTAYRE Hugues à Saint-Dier d'Auvergne
- 500 € MYE Michèle à Trézioux
- 500 € PLICHON Patrice à Reignat
- 500 € QUESNE René à Saint-Julien de Coppel
- 500 € VOGT Isabelle à Estandeuil

Au titre de l'OPAH habiter mieux :

- 5 000 € BANDOL André à Billom
- 500 € BIALAS Christophe à Beauregard l'Evêque
- 500 € CHABROL Jeannine à Saint-Dier d'Auvergne
- 500 € DOS SANTOS José à Vertaizon
- 500 € LACQUIT Marie-Thérèse à Saint-Julien de Coppel
- 500 € CHANTELAUZE Claude à Billom
- 500 € CHAVIALLE Florence à Vertaizon
- 500 € DELARBRE Vincent à Bouzel
- 500 € GRIAZNOV Kyra à Egliseneuve près Billom
- 500 € PETIT Marc à Neuville
- 500 € VIGERAL Monique à Vertaizon
- 500 € POPOVITSCH Marie-Christine à Billom
- 2 957 € CUZ Eric à Billom
- 500 € GIMBERT Christine à Egliseneuve près Billom
- 500 € MARTIN Gilles à Bouzel
- 500 € GOMES Georges et Emilie à Vertaizon
- 500 € DARTAYRE Hugues à Saint-Dier d'Auvergne
- 500 € FARGHEON Denis et Monique à Saint-Julien de Coppel
- 500 € GRANET Richard à Bouzel
- 500 € PELISSON Michel à Trézioux
- 500 € ENTZMANN Jacques à Vassel
- 500 € DONADIEU Eliane à Saint-Julien de Coppel
- 500 € PATRICIO Victor à Saint-Jean des Ollières
- 500 € RUIZ Georges à Vertaizon

AC.....	Attribution de compensation	Géographique	
AAP.....	Animateur de l'Architecture et du Patrimoine	INRAP.....	Institut National de Recherches Archéologiques Préventives
ADS.....	Autorisation Droit du Sol	JEP.....	Journées Européennes du Patrimoine
AGSGV 63.....	Association de Gestion du Schéma d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage du Puy-de-Dôme	JNA.....	Journée Nationale de l'Archéologie
ALSH.....	Accueil de Loisirs Sans Hébergement	JPP.....	Journée Patrimoine de Pays
AM.....	Assistants Maternelles	MAD.....	Mise à disposition
ANAH.....	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat	MARPA.....	Maison d'accueil et de Résidence pour l'autonomie
ANC.....	Assainissement Non Collectif	MD.....	Médiathèque Départementale
AUR.....	Atelier d'Urbanisme Rural	MDT.....	Maison du tourisme du Livradois Forez
BAFA.....	Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur	MEA.....	Mur-ès-Allier (Communauté de communes)
BEESAN.....	Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation	MLC.....	Maison des Loisirs et de la Culture
BIT.....	Bureau d'Information Touristique	MNS.....	Maître Nageur Sauveteur
BPJEPS.....	Brevet Professionnel de la jeunesse de l'Education Populaire et du Sport	MNT.....	Mutuelle Nationale Territoriale
BNSSA.....	Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique	MSA.....	Mutualité Sociale Agricole
BSD.....	Billom St Dier (Communauté de communes)	OPAH.....	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
CAF.....	Caisse d'Allocations Familiales	PAB.....	Plan d'Aménagement de Bourg
CAM.....	Clermont Auvergne Métropole	PAC.....	Personne à charge
CAUE.....	Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement	PADD.....	Plan d'Aménagement et de Développement Durable
CC.....	Communauté de communes	PAE.....	Parc d'Activités Economiques
CEJ.....	Contrat Enfance Jeunesse	PAH.....	Pays d'Art et d'Histoire
CD.....	Conseil départemental	PCAET.....	Plan Climat Air Energie Territorial
CDD.....	Contrat à Durée Déterminée	PDIPR.....	Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
CDG.....	Centre de Gestion	PETR.....	Pôle d'Equilibre Territorial Rural (du Grand Clermont)
CGCT.....	Code Général des Collectivités Territoriales	PFIL.....	Plate-Forme d'Initiative Locale
CIID.....	Commission Intercommunale des Impôts Directs	PLH.....	Plan Local de l'Habitat
CISPD.....	Conseil Intercommunal pour la Sécurité et la Prévention de la Délinquance	PLU (I).....	Plan Local d'Urbanisme (Intercommunal)
CLECT.....	Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées	PMI.....	Protection Maternelle et Infantile
CLSH.....	Centre de Loisirs Sans Hébergement	PNR-LF.....	Parc Naturel Régional Livradois Forez
CMP.....	Code des Marchés Publics	PSEJ.....	Prestation de Services Enfance Jeunesse
CNAS.....	Comité National d'Action Sociale	PSU.....	Prestation de Service Unique
CNFPT.....	Centre National de la Fonction Publique Territoriale	PV.....	Procès Verbal
COPIL.....	Comité de Pilotage	RAM.....	Relais Assistant(e)s Maternel(le)s
CR.....	Conseil régional	RH.....	Ressources Humaines
CRAC.....	Compte Rendu Annuel à la Collectivité	RNU.....	Règlement National d'Urbanisme
DGF.....	Dotation Globale de Fonctionnement	RPI.....	Regroupement Pédagogique Intercommunal
DGFIP.....	Direction Générale des Finances Publiques	SDAP.....	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
DRAC.....	Direction Régionale des Affaires Culturelles	SBA.....	Syndicat du Bois de l'Aumône
DUMI.....	Diplome Universitaire de Musicien Intervenant	SCoT.....	Schéma de Cohérence Territoriale
EHPAD.....	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	SIBEM.....	Syndicat Intercommunal Bongheat, Eglise neuve, Mauzun
EJE.....	Educateur de Jeunes Enfants	SIBOVA.....	Syndicat Intercommunal Bouzel, Vassel
ENS.....	Espace Naturel Sensible	SICER.....	Syndicat Intercommunal Chas, Espirat, Reignat
ERP.....	Etablissement Recevant du Public	SIEG.....	Syndicat Intercommunal Electricité et Gaz
EPCI.....	Etablissement Public de Coopération Intercommunale	SIGEP.....	RPI Glaine Neuville Sermentizon Bort l'Etang
ETAPS.....	Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	SIMI.....	Syndicat Intercommunal Montmorin Isserteaux
ETP.....	Equivalent temps plein	SIVOS.....	Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale
FPIC.....	Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes	SMTC.....	Syndicat Mixte des Transports Clermontois
FPT.....	Fonction Publique Territoriale	SPANC.....	Service Public de contrôle de l'Assainissement non Collectif
FPU.....	Fiscalité Professionnelle Unifiée	SPR-PAVAP.....	Sites Patrimoniaux Remarquables - Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine
GRH.....	Gestion des Ressources Humaines	TAP.....	Temps d'Activités Périscolaires
GEMAPI.....	Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations	TEOM.....	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
IGN.....	Institut National de l'Information	TVB.....	Trame Verte et Bleue
		UNSS.....	Union Nationale du Sport Scolaire
		VPAH.....	Villes et Pays d'Art et d'Histoire
		VRD.....	Voirie Réseaux Divers
		ZA.....	Zone artisanale
		ZAC.....	Zone d'aménagement concertée
		ZPPAUP.....	Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

Sommaire

ORGANISATION.....	5
Ressources humaines.....	6 - 7
Finances - fiscalité.....	8 - 9
PETITE ENFANCE	
Les pitchouns.....	10 - 11
Relais Assistantes Maternelles.....	12 - 13
COORDINATION ENFANCE JEUNESSE.....	14 - 15
ENVIRONNEMENT	
SPANC.....	16 - 17
Environnement.....	18 - 19
CULTURE	
Réseau de lecture publique.....	20 - 21
Ecole de musique.....	22 - 23
Saison culturelle.....	24 - 25
TOURISME ET PATRIMOINE	
Pays d'Art et d'Histoire.....	26 - 27
Tourisme.....	28
MOBILITE.....	29
ECONOMIE.....	30 - 31
URBANISME.....	32 - 33
HABITAT.....	34 - 35
CENTRE AQUATIQUE.....	36 - 37
GENS DU VOYAGE.....	38
COMMUNICATION.....	39
ANNEXES.....	40 - 44

Article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales

"Afin d'améliorer le débat démocratique au sein des EPCI, la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a prévu, en outre, des mesures nouvelles pour une meilleure information des communes sur l'exercice des compétences intercommunales.

Les délégués des communes doivent rendre compte, au moins deux fois par an, au conseil municipal dont ils sont issus, de l'activité de l'EPCI. Le président de l'établissement adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif de celui-ci. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication en séance publique du conseil municipal au cours de laquelle les délégués de la commune peuvent être entendus. Le président de l'EPCI peut également être entendu, à sa demande ou à celle du conseil municipal.

Sans remettre en cause l'autonomie des EPCI, l'ensemble de ce dispositif facilite l'accès des communes à une plus grande information et connaissance des affaires intercommunales auxquelles elles sont directement intéressées."